

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

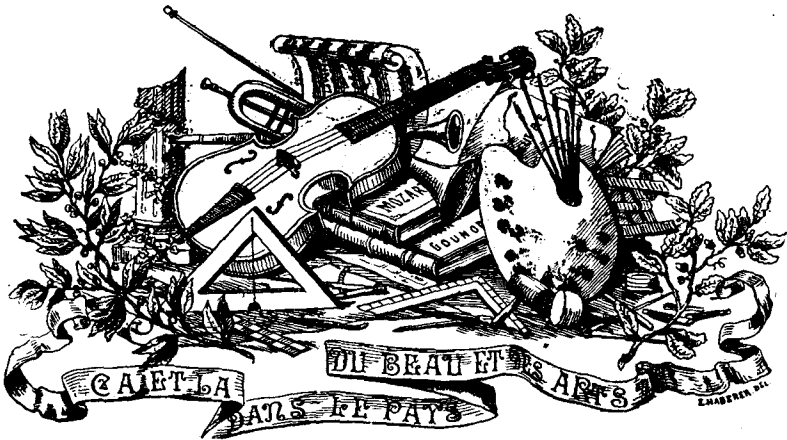
Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.





LA CRUCHE CASSEE

D'APRÈS JEAN-BAPTISTE GREUZE.

Lest peu de tableaux qui aient été plus souvent reproduits que *la Cruche cassée* de Greuze, et cependant c'est un de ces tableaux dont il est impossible de faire une bonne copie ; l'artiste y a mis un quelque chose qu'un autre ne peut rendre. La gravure que nous donnons aujourd'hui est une reproduction de celle de Massard. Les Anglais ont une prédilection toute particulière pour les tableaux de Greuze et s'emparent à tout prix de ceux qui sont mis en vente.

Ce qui domine dans l'œuvre de Greuze c'est la grâce, c'est ce caractère qui attire irrésistiblement vers ces enfants, ces jeunes filles que l'on trouve dans tous ses tableaux. Il ne s'éloigne pas impunément de la poésie familière, qui est son domaine. Une fois dans le *Septime Sévère reprochant à son fils Caracalla d'avoir attenté à sa vie dans les défilés de l'Ecosse*, il voulut aborder la poésie historique ; ce fut une mauvaise inspiration, un affreux attentat contre Greuze lui-même, qui lui attira les reproches de tout le monde, dit un de ses historiens. L'Académie, à laquelle était

destiné le tableau, le méritait, mais s'en fâcha : elle reçut Greuze dans son sein. Honteux, cependant, de son Caracalla, Greuze retourna bien vite à sa famille, jurant qu'on ne le prendrait plus jamais dans les défilés de l'Ecosse et de l'Académie.

En effet, jamais il n'est mieux inspiré que quand dans les églises, au marché, à la promenade, dans les maisons, dans les rues il va recueillant des modèles, des scènes que ceux qui l'entourent ne remarquent pas, mais que ravis ils retrouveront plus tard au Louvre sans les reconnaître. Ainsi est née, sans doute, cette blanche jeune fille aux beaux yeux tristes du malheur qui lui est arrivé. L'illusion de l'art, le jeu de la vie, ne peuvent être poussés plus loin. Une jeune fille qui passe sur la rue est à peine remarquée ; sur la toile, c'est divin. Ce n'était rien non plus, dans la rue Muffetard, que la scène de deux enfants, un petit garçon et une petite fille, s'abritant contre la pluie sous la jupe retroussée de la petite ; personne n'y eût pris garde ; Bernardin de Saint-Pierre passa, et le naïf épisode de ce jour de pluie devint une des plus jolies pages de la littérature française. C'est de rencontres semblables que sont nées : *la Belle blanchisseuse*, *la Jeune fille au chien*, *la Méditation*, *la Pensée d'amour*, et tant d'autres scènes de famille qui ont fait et feront toujours la gloire de ce peintre de la vie privée. Dans les tableaux de Greuze vous pouvez suivre pas à pas l'histoire touchante de la fille du peuple, depuis sa plus tendre enfance jusqu'au jour où elle est allée imprudemment à la fontaine avec sa cruche et en est revenue les yeux pleins de larmes, le tablier plein de fleurs, jusqu'au jour où nous la retrouverons mère de famille, portant une grappe de beaux enfants frais et roses. Elle achèvera dans les tendres austérités du devoir le rêve qu'elle avait fait à seize ans. Qui ne la connaît sous son nom de *l'Accordée du village* ? Qui ne l'a vue passer, se rendant à la signature du contrat, appuyée sur une amie d'enfance et conduite par son fiancé, qui n'ose encore lui serrer le bras ? Sa tête charmante, encadrée dans un joli bonnet, sa taille, serrée dans un corsage blanc, la rose qui est posée sur son sein épanoui, lui donneraient pour fiancés tous les spectateurs, s'ils n'étaient occupés par une scène où chaque personnage joue si bien son rôle. Et, d'ailleurs, *l'Accordée* a tant de modestie dans son regard baissé, dans son attitude, que l'on oserait à peine lui adresser le compliment qu'elle mérite, car elle est à la fois modeste et triomphante, ravie d'être jeune, embarrassée d'être belle, émue d'être aimée.

Dans l'intérieur de la maison tous les petits détails sont importants et contribuent à former, à faire aimer et chérir le *home*. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que la poésie du peintre de la vie domestique vive de détails, que ses tableaux soient éparpillés, que la lumière y soit répandue sur mille objets différents. Mais les ustensiles, qui sont en ordre dans la maison, sont jetés sur le tableau dans un désordre pittoresque. La cage des serins est suspendue contre l'armoire au linge. La ménagère fait sa lessive à côté de la table où sont posés les verres, les pains ronds, les grands pots de confiture. La batterie de cuisine brille çà et là ; un paquet d'oignons se trouve à côté de la toupie des enfants, et le chien du logis, partie intégrante de la famille, flaire toute chose, aboie, caresse, lèche les fritures, regarde fixement sa maîtresse, ou dort sur une vieille chaise qu'il faudra bientôt rempailler. C'est au milieu de ce pêle-mêle que Greuze place ordinairement sa *mère de famille*, qu'il entoure d'enfants débraillés, boudeurs, souriants, endormis, observés dans toutes leurs poses et à tous les moments de la journée, avec leurs bas tombant sur les talons, leurs petits souliers éculés, et leurs vestes dont la déchirure laisse voir des chairs blanches, grasses, fines et potelées. Les tambours sont déjà crevés, et le cheval de bois meurt oublié dans un coin. Cependant la bouillie est sur le fourneau, la casserole attend l'appétit de ces marmots adorables qui, après avoir rempli la maison de leur tapage, viendront se disputer la cuillerée de panade que tient leur jolie mère, comme dans le tableau de *la Maman*.

Aucun peintre n'a rendu les enfants plus aimables que Greuze. Rubens et Boucher sont les seuls peut-être qui puissent lui être comparés sur ce point. Mais Rubens et Boucher ont peint les enfants nus ; Greuze les a peints dans leur habillement négligé, et s'il a évité par là une difficulté plus grande, il a du moins tiré un excellent parti du charmant décousu de leur costume. Il semble qu'il ait voulu mettre en lumière l'histoire de ces unions fortunées qui, dans les romans anciens, finissent toujours par un grand nombre d'enfants. Quant aux mères, elles ont cette richesse de carnation que donnent les frais sommeils et qui sont comme les certificats de la probité domestique. Des Flamandes qui pensent, telles sont les femmes de Greuze. C'est la même abondance de chairs, le même éclat, mais avec cette fleur de plus : la grâce. Et, comme on reconnaît bien un peintre français, à la manière spi-

rituelle de distribuer ou plutôt de jeter les objets, d'arranger ou plutôt de déranger la toilette ! Les épaules sont à l'air, les guimpes sont chiffonnées, le mouchoir de cou s'est écarté ; un bout de dentelle tombe aussi, élégamment défrisé, sur leurs joues vermeilles, avec quelques boucles de cheveux ; et puisque nous sommes là dans le siècle des jabots défaits et flottants, il ne faut pas être surpris que la cornette soit si étrangement posée sur la tête par le plus habile des coiffeurs, qui est souvent le hasard.

L'amour de notre artiste pour sa femme, la préférence qu'il accordait si volontiers à ce genre de beauté vivante et fraîche, explique suffisamment pourquoi il a encouru le reproche qu'on lui adressait, même de son temps, d'avoir donné à toutes ses têtes de femmes un air de famille qui les fait reconnaître trop facilement, comme les enfants d'un même père. Ses partisans, car il en avait beaucoup et de fort exaltés, le défendaient en disant que la beauté est *une*, que la laideur seule est multiple ; qu'après tout, Greuze était vraiment le créateur de sa famille, que ses enfants étaient bien à lui, comme le prouvait précisément leur ressemblance.

Mais laissons un moment l'artiste pour chercher comment Greuze a rencontré cette femme précieuse, qui a donné la célébrité au peintre et le bonheur au mari.

Entre le couvent des Augustins et les marchés au pain et à la volaille, sur le quai, il y avait au siècle dernier, une petite boutique de librairie dont l'apparence était des plus modestes. Derrière le comptoir de bois de chêne se tenait assise, une jeune fille au maintien grave, mais avenant et gracieux ; charmante créature, calme, recueillie, laborieuse, tantôt occupée à lire, tantôt une broderie ou un tricot à la main, ayant un sourire, un mot obligeant pour chaque visiteur, et vendant ses livres avec autant de dignité que si elle n'était pas forcée par état de faire œuvre de commerce. Non seulement chacun, dans le quartier Saint-André-des-Arts, l'estimait pour ses bonnes façons et sa simplicité pleine de droiture, mais encore, la plupart des écrivains de l'époque la connaissaient et se plaisaient à venir échanger quelques paroles avec elle. Ils étaient tout étonnés de voir cette petite marchande de livres avoir quelquefois plus de logique que bien des philosophes en crédit, et les réfuter par les armes droites de sa foi et de son honnêteté. Au reste, il était rare qu'elle se laissât aller aux con-

traverses, et ce n'était guère que son sourire ou un mouvement de tête qui lui servait de réponse quand les beaux esprits s'amusaient à lui présenter des arguments. Ainsi, elle n'écoutait que d'une oreille distraite les paradoxes du baron d'Holbach, de Grimm, de Diderot, et, tout entière à son négoce, elle conservait la croyance que sa mère lui avait léguée, comme son plus précieux et à peu près son unique héritage.

Depuis un certain temps il venait chez mademoiselle Babuti un jeune homme au regard plein de feu, au front haut et intelligent, à la parole animée. Il avait commencé par marchander quelques livres d'art. Mademoiselle Babuti, sans lui avoir demandé son nom ni adressé aucune question personnelle, avait conclu que ce devait être un peintre.

— C'est étonnant, lui dit un jour le jeune homme, il me semble que je vous connais depuis mon enfance ; que vous êtes une des personnes que je voyais tous les jours dans ma petite ville de Tournus.

— Vous êtes de Tournus, monsieur ?

— Oui, de Tournus, en Bourgogne, beau pays, sur lequel je voudrais bien faire tomber un peu d'illustration, si mon pinceau venait jamais à produire quelque chose qui ne fût pas trop médiocre.

— Vous êtes peintre ? . . . Je l'avais deviné.

— Vous avez donc eu la bonté de penser au pauvre Greuze ? . . .” s'écria le jeune homme avec son enthousiasme habituel.

Mademoiselle Babuti baissa les yeux sur sa broderie en répondant : “ Il n'est pas étonnant qu'on prenne garde aux personnes qui viennent souvent.

— Ah ! dit-il, ce ne sont pas les achats du pauvre Greuze qui feront la fortune de votre boutique.

— La fortune . . . répéta mademoiselle Babuti, en ai-je besoin ?.. Je suis seule au monde ; je vis avec de pieux souvenirs, sans ambition.

— Vous n'avez pas d'ambition ?

— Aucune.

— Mais ce n'est pas exister.

— Je vois que nous ne nous ressemblons guère.

— Il est vrai, reprit Greuze. J'éprouve l'ardent besoin de signaler mon nom, de grandir parmi les hommes, d'atteindre le faite de mon art.”

Elle le regarda fixement avec une sorte de compassion ; mais elle ne répliqua rien. Et lui, il ajouta, en s'échauffant au bruit de sa parole :

“ Je comprends votre silence ! Vous vous êtes demandé d'où peut venir tant de témérité à un jeune homme inconnu ; oh ! oui, bien inconnu. Mais, pour moi, il y a à réussir un engagement d'honneur. Comme beaucoup d'autres qui m'ont devancé dans la carrière, j'ai rencontré d'abord la résistance de mon père. Tenez, il faut que je vous conte mon histoire. J'avais huit ans lorsque la manie de crayonner se logea dans mon cerveau. Je me mis à charbonner tous les murs, prétendant que je les décorais. Mon père en jugeait autrement, et plus d'une de mes figures m'attira une sévère réprimande, et même un jour un fouet noueux était levé sur mes épaules, quand un étranger entra, venant faire visite à ma famille. C'était M. Grandon, l'un des premiers peintres de portraits de la ville de Lyon. Il s'informa de la cause du différend. Tandis qu'on lui exposait mes méfaits, il souriait avec bonhomie ; puis, s'approchant d'une des murailles salies par mon charbon, il contempla mon œuvre informe. Il revint ensuite vers nous, et dit à mon père : “ Si vous m'en croyez, monsieur, vous cesserez de vous opposer à la vocation de cet enfant. Votre fils est né peintre.— “ Triste métier ! répondit mon père, et qui en a conduit plus d'un à l'hôpital.—Noble état, monsieur, et où plus d'un a trouvé la gloire et la fortune !—Il se peut ; mais je n'ai pas le moyen de placer mon fils dans une académie de peinture. Ici, d'ailleurs, il n'y a, sous ce rapport, aucune ressource.—D'accord ; mais on peut arranger les choses : confiez-moi votre fils, et je me charge de lui enseigner mon art. Quant à son avenir, il le devra à son travail, à sa persévérance et à sa bonne conduite.” Il y a douze ans de cela, déjà douze ans, mademoiselle ; et voilà où j'en suis, étudiant sans cesse, adorant mon art, mais commençant à m'effrayer devant l'immensité du champ que j'ai à parcourir.

—Et pourquoi vous effrayer ? Ce que vous venez de me raconter me fait croire que vous avez une vocation sérieuse, et j'augure bien pour vous de l'avenir.

—Ce qui me décourage un peu, c'est mon irrésolution. Partagé dans mon admiration entre les grands maîtres des diverses écoles, je me demande quelle voie je suivrai.

—Celle de votre inspiration.”

La conversation en était là, lorsqu'un homme au maintien grave, au visage bienveillant, entra et salua mademoiselle Babuti comme on salue une connaissance. C'était un conseiller au Châtelet, M. Gougenot, grand amateur des arts et membre de l'Académie royale de peinture.

— Bonjour, mademoiselle, dit ce dernier. Comment vont ces grâces ? et cette santé exquise ? et ces bonnes façons qui attirent, plaisent et retiennent ?

— Votre servante, monsieur Gougenot. Mais voilà trop de questions à la fois pour que je puisse y répondre.

— Inutile, d'ailleurs : la réponse est dans votre physionomie. Ah ça ! avez-vous le volume de Diderot sur l'art dramatique ?

— Pas encore ; je sais qu'on en parle.

— C'est excellent, c'est neuf et rempli d'utiles enseignements. Je l'ai lu, dévoré même, et je souhaiterais que nos écrivains et nos artistes le missent à profit."

Mademoiselle Babuti ne put réprimer un sourire fin et quelque peu railleur.

— Quel enthousiasme ! dit-elle. Je m'intéresserais davantage aux œuvres de cet auteur, s'il était moins irrégulier.

— Sans contredit. Mais en matière d'art il raisonne bien, et, pour joindre l'exemple au précepte, Diderot a écrit le *Père de famille*. Le discours sur la poésie dramatique qui accompagne cette comédie est une nouveauté en son genre. Rien ne prévaut contre le vrai. Le mauvais passe, malgré l'éloge de l'imbécillité, et le bon reste, malgré l'indécision de l'ignorance et la clameur de l'envie. Qui est-ce qui nous peindra fortement les devoirs des hommes ? Quelles devront être les qualités du poète, qui se proposera cette tâche ? Qu'il descende en lui-même, qu'il y voie la nature humaine. Les devoirs des hommes sont un fonds aussi riche pour le poète dramatique que leurs ridicules et leurs vices.

— L'honnêteté nous touche d'une manière plus sensible et plus douce que ce qui excite notre mépris et nos rires. Pincez cette corde, et vous l'entendrez frémir dans toutes les âmes. Oh ! quel bien il en reviendrait, si tous les arts d'imitation se proposaient un objet commun et concouraient un jour avec les lois pour nous faire aimer la vertu et haïr le vice ! Bientôt des peintures que le regard doit éviter ne souilleraient plus nos palais. Retraçons des caractères, ménégeons des contrastes où le bien l'emporte ! Il y a un paysage

du Poussin où le grand artiste a voulu rappeler la pensée de la mort au milieu des prospérités de la vie ; un berger montre du doigt ces mots gravés sur un tombeau : *Je vivais aussi dans la délicieuse Arcadie*. Le prestige du style, la puissance de l'effet, tiennent quelquefois à un mot qui détourne la vue du sujet principal, et qui montre de côté, comme dans le paysage de Poussin, l'espace, le temps, la vie, la mort au travers des images de la gaieté. Etudions les passions, les mœurs, les caractères, les usages, et nous arriverons à connaître cet idéal de l'homme, tel que les sculpteurs anciens l'avaient rêvé... Tout ce que je vous dis est écrit dans ce livre."

Le conseiller eût continué longtemps peut-être sur ce ton, car il aimait à discourir ; mais il fut interrompu par l'élan fougueux du jeune peintre. Celui-ci avait écouté avec la plus profonde attention : il avait, en quelque sorte, dévoré des mots qui étaient pour lui comme autant de révélations. Enfin, n'y pouvant plus tenir et obéissant autant à la reconnaissance qu'à l'admiration, il se leva brusquement et alla se placer devant M. Gougenot en s'écriant :

" Ah ! soyez béni, monsieur, vous qui, en un quart d'heure, m'avez appris le secret que je cherchais depuis longtemps !... Jeune, sans expérience, j'hésitais à prendre une route, car il n'y a pas moins de danger à se tromper de voie qu'à rester immobile. Mais, Dieu merci ! vous m'indiquez ce que je dois faire. Oui, la peinture peut marcher à côté de la poésie ; elle aussi, elle peut donner d'utiles leçons, elle peut ramener les hommes à l'amour du bien, à la pratique du devoir. Oh ! monsieur, je vous devrai mes succès ! "

Et Greuze s'enfuit, sur ces derniers mots, sans laisser au conseiller le loisir de répondre à cette chaleureuse apostrophe. Bientôt il eut disparu à l'angle du couvent des Augustins.

Alors M. Gougenot, qui, se penchant un peu hors de la boutique, avait suivi du regard l'artiste inconnu, revint à mademoiselle Babuti et lui demanda : " Quel est ce jeune homme ? "

— C'est, dit-elle encore émue, un élève de l'Académie de peinture.

— Sans doute ; mais son nom ?

— Greuze.

— Greuze ?... Et bien, ce garçon-là fera parler de lui, je vous prie de le croire.

— Et je le désire de tout mon cœur.

— Vraiment ?... On dirait que maître Greuze ne vous est pas indifférent.

—Ah ! monsieur, comment ne m'intéresserai-je pas à lui ? Il paraît si honnête ! Tout à l'heure il me racontait son histoire, qui est bien touchante. Aussi je souhaite de tout mon cœur qu'il réussisse.

—Ce sont des vœux flatteurs pour lui.

—Ce sont les vœux d'une orpheline qui, depuis le jour où elle est demeurée seule sur la terre, comprend combien il faut puiser de force en soi-même quand on ne trouve pas autour de soi l'amour et l'appui d'une famille !”

Cet essai glorieux, fruit d'une révélation, ne devait pas se faire attendre. Durant un mois, Greuze disparut, pour ainsi dire, du centre d'étude où jusque-là il avait vécu. Si on le rencontrait, on était frappé de son air préoccupé et du feu concentré qui brillait dans ses regards. Il avait cessé de voir ses amis, de se rendre à l'Académie : mademoiselle Babuti elle-même ne recevait plus ses visites, et plus d'une fois elle s'était demandé si ce jeune homme, au visage bon et inspiré, ne cachait pas un mal bien grand et parfois incurable, la misère ! Peut-être languissait-il en ce moment au fond d'un grenier, pressé par la faim et suivant pourtant son beau rêve de gloire. “ Ah ! si je pouvais savoir ce qu'il est devenu ; si je pouvais, pauvre aussi, mais moins pauvre que lui, le secourir ! . . . ” Elle fit part de ses inquiétudes au conseiller. Celui-ci hocha la tête en disant :

“ Hélas ! ce ne serait pas impossible. Mais que voulez-vous ? Ce sera un malheureux de plus sacrifié à une chimère brillante ! Voyez-vous, mademoiselle, la société n'est pas constituée pour le talent naissant et honnête. Tant qu'il y aura des intrigants et des fripons, il y aura des dupes et des victimes.

—Ce n'est que trop vrai. Mais il ne suffit pas de constater le mal, il faut trouver le remède.

—Le remède ! répéta M. Gougenot en riant. Ah ! les femmes ! elles croient que leur pitié est une panacée radicale.

—Je ne crois rien ; seulement, si j'osais vous prier . . .

—Parlez.

—C'est que ma demande pourra vous sembler indiscrete. Une personne de votre qualité . . .

—Parlez donc ! ne sommes-nous pas de vieilles connaissances ?

—Eh bien, depuis si longtemps que M. Greuze n'est venu, je

crains qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur, qu'il n'ait, par exemple, à lutter contre la misère.

—C'est l'apprentissage du génie!

—Triste apprentissage, il faut en convenir. Cela m'affligerait beaucoup. Si vous vouliez bien vous charger de découvrir sa demeure et de lui faire parvenir ces... vingt-cinq louis... mes petites épargnes... je..."

Elle s'arrêta, rougissant, balbutiant, et baissant les yeux. Le conseiller applaudit des deux mains, et s'écria : "*Sexe sensible!*... ah! c'est chez toi qu'il faut chercher la compassion et la véritable grandeur!

—Vous consentez donc à être mon interprète?

—Si j'y consens!... Mais à une condition: c'est que c'est moi qui fournirai la somme.

—Vous ferez ce qui vous plaira, monsieur.

—Fort bien. Il ne s'agit plus que de découvrir notre homme."

Le conseiller se rendit tout droit à l'Académie, et fut introduit dans une vaste salle où une trentaine de jeunes gens se trouvaient rassemblés. Ils échangeaient des paroles vives, de brusques interpellations, parmi lesquelles se croisaient des rires bruyants, des phrases moqueuses, où revenait sans cesse le nom de Greuze.

"Nous allons donc voir le chef-d'œuvre de Jean-Baptiste!..."

—Le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre!

—Ah! la bonne comédie!

—Ce que c'est que le génie! Greuze nous a promis du neuf, de l'archi-neuf.

—Tiendra-t-il sa promesse?

—Il faut l'espérer.

—L'engagement est téméraire.

—Ah! dame! il paraît que Greuze a conscience de sa force.

—Et cependant à quelle école connue appartient-il?

—Comment, messieurs! il est l'élève de Grandon et de la nature!"

Un rire général accueillit cette pointe moqueuse.

Seuls, deux hommes dans la salle étaient sérieux: M. Gougenot et un personnage au riche costume de velours grenat, au jabot de fine dentelle, au chapeau garni de plumes blanches, M. de La Live de Jully, opulent amateur, que le conseiller avait rencontré maintes fois chez le baron de Grimm. M. de Jully avait oui parler d'un

jeune élève qui annonçait l'intention d'aborder un genre nouveau et la curiosité l'avait amené en ce lieu, où il pensait bien, du reste, trouver un mécompte.

Cependant une porte de communication s'ouvrit ; Greuze parut sur le seuil, et, d'une voix tremblante d'émotion, il dit : " Mes chers camarades, pardonnez-moi de m'être fait attendre. Je tenais à ce que mon tableau fût bien dans son jour. Maintenant, entrez ; je livre mon œuvre à votre appréciation. Vous allez voir si je me suis trompé."

Aussitôt on pénétra dans la pièce voisine, où était placé sur un chevalet le tableau du *Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*. Il y eut d'abord, devant cette œuvre, un silence de stupefaction. Personne n'avait rien vu de semblable ; en évoquant ses souvenirs, on ne trouvait pas de point de comparaison. En tous les temps, la vérité est donc toujours hardie et neuve !

Où étaient les mignardises, les afféteries des peintures à la mode, les bergères en vertugadin, les agneaux à bouffettes de rubans roses, les bergers galants à houlette fleurie ? Où étaient aussi les duchesses poudrées, les belles dames à falbalas ? Où étaient encore les divinités mythologiques avec leurs attributs surannés ? Et enfin où étaient les héros éternels de Rome et de Sparte avec leurs casques et leurs cuirasses ?

Ici le naturel, l'intimité, le foyer champêtre, la ferme, la famille, l'intérieur honnête, la vie réelle, en un mot, telle qu'il suffirait pour la voir d'entrer chez le premier paysan venu. Mais voilà précisément ce que personne jusque-là ne s'était avisé de faire. On avait imaginé une nature comme une poésie d'invention, et, lorsque les vers de Dorat couraient de salon en salon, la peinture de Boucher devait être l'expression du goût public.

A la première stupeur avait succédé un frémissement sourd, avant-coureur d'une commotion violente. Les spectateurs semblaient retenir leur souffle ; tous les regards étaient avidement fixés sur le tableau. Qui le premier donnerait le signal des applaudissements ?... Ce fut M. de Jully ; il fendit la presse, alla vers Greuze, et lui dit en ouvrant ses bras :

" Mon ami, vous êtes un grand peintre... et, de plus, vous êtes un honnête homme !"

Cette chaleureuse effusion toucha profondément Greuze. Obéissant à l'impulsion de son cœur, il se précipita dans les bras qui lui

étaient ouverts, et au même moment retentirent des applaudissements unanimes. "C'est beau, c'est merveilleux !" disaient à l'envi ceux qui tout à l'heure s'étaient attendus à un échec. Les voix qui avaient raillé d'avance s'unissaient dans un chorus de félicitations.

"Messieurs, dit M. de Jully, je ne veux pas laisser à d'autres le temps d'acheter ce précieux tableau. Soyez témoins que je m'en déclare l'acquéreur, et qu'il ornera ma galerie."

De nouveaux applaudissements couvrirent ces paroles.

"Toutes les fois que vous produirez des œuvres semblables, ajouta le riche Mécène, n'oubliez pas qu'elles m'appartiennent."

Greuze ne put que s'incliner en signe d'acquiescement et de reconnaissance. La voix lui manquait.

A peine fut-il libre qu'il courut dans la direction du quai des Augustins, suivi de loin par M. Gougenot, qui avait essayé vainement de faire au moins la moitié de sa commission délicate. Greuze entra comme un fou chez mademoiselle Babuti. Elle était là, selon son habitude, derrière son modeste comptoir, dans sa pose recueillie et se livrant au travail. A la vue du jeune homme, elle pâlit et laissa tomber son tricot.

"Ah ! bonjour, mademoiselle, dit Greuze essouffé.

— Mon Dieu ! qu'avez-vous ?... Asseyez-vous donc !... Vous paraissez ému... vous serait-il arrivé quelque malheur ?...

— Bien loin de là : un succès magnifique vient de m'être acquis : tout à l'heure j'étais à l'Académie, au milieu de la foule ; je montrais pour la première fois à mes camarades, à des amateurs, mon tableau d'essai. Ils l'ont proclamé une œuvre capitale ; la route m'est ouverte, l'avenir m'appartient ! Mais, comme dans la vie on ne marche jamais mieux qu'à deux, comme à l'honnête homme il faut une compagne vertueuse, je viens vous prier, mademoiselle, d'échanger votre nom contre celui de madame Greuze."

Mademoiselle Babuti ne put rien répondre. Elle se leva interdite, puis retomba sur sa chaise en fondant en larmes. Douces larmes, larmes de l'émotion !

"Ah ! il m'avait précédé !... dit une voix, celle du conseiller, qui poussa la porte.

— Eh quoi ! c'est vous, monsieur ! dit à son tour Greuze ; vous venez de me voir triomphant, vous me voyez heureux. Je ne serai plus seul dans la vie. Voici celle qui sera ma femme. Est-ce vrai, mademoiselle ?"

La jeune fille sourit à travers ses larmes et elle tendit la main à l'artiste.

Non seulement elle devint madame Greuze, mais elle fut aussi ce type de beauté prospère et pure que l'artiste a peint dans tous ses tableaux et qui est resté pour la postérité *la beauté de Greuze*.

Greuze vécut de longues années avec cette femme adorée et adorable. Peu ambitieuse, comme nous l'avons vu, elle fut satisfaite et heureuse de l'*aurea mediocritas* que son mari put lui procurer par un travail assidu, assez mal rétribué.

La révolution lui avait enlevé le peu qu'il avait pu mettre de côté et sa main pieuse avait enseveli le plus sanglant lambeau de son cœur, lorsque, enfin, sous Napoléon, l'Etat lui donna une petite part de patronage pour le tirer de la misère lui et ses deux filles.

“ Pauvre Greuze ! disait spirituellement Diderot, il n'avait pas le jarret souple ; aussi lorsque son talent de peintre fut connu, on lui permit de faire un voyage à Rome à ses dépens ; et lorsqu'il eut mangé le peu d'argent qu'il avait amassé pour ce voyage, on lui permit de revenir à Paris, avant d'en avoir pu tirer le fruit qu'il en espérait. Depuis son retour on lui a permis de faire les plus beaux tableaux et de les vendre le moins mal qu'il pouvait. Lors du succès de son tableau du *Paralytique*, au dernier salon (1765), on lui permit de le faire porter à Versailles, pour être montré au roi et à la famille royale, et de dépenser une vingtaine d'écus pour ce voyage. Depuis, n'ayant pu trouver d'acheteur pour ce tableau, qui lui a coûté deux cents louis en études, on vient de lui permettre de le vendre à l'Académie impériale des arts à Pétersbourg, afin de porter la réputation du peintre aux dernières limites de l'Europe ; — la suite des grâces accordées à M. Greuze pour le salon prochain.”

Greuze était né en 1724, il mourut le 21 mars 1805.

Quelques derniers amis, quelques fervents disciples de l'art, s'étaient rendus à l'église pour dire au maître un suprême adieu. Les prières venaient d'être prononcées, et la modeste assistance se disposait à accompagner Greuze jusqu'à sa demeure dernière, lorsqu'on vit une jeune fille s'approcher timidement. Elle était toute vêtue de noir ; à travers son voile baissé, on pouvait distinguer ses traits fins et expressifs. Quelques voix murmurèrent le nom de mademoiselle Mayer...

La jeune fille s'arrêta près du catafalque et y déposa une couronne d'immortelles, à laquelle était attaché un papier. Puis elle fit le signe de la croix et se retira.

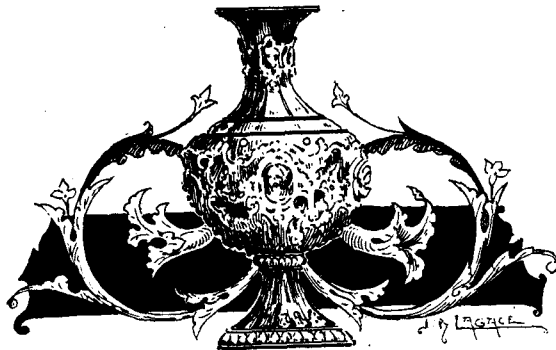
Sur le papier étaient écrits les mots suivants :

“ Ces fleurs, offertes par la plus reconnaissante de ses élèves, sont l'emblème de sa gloire.”

C'était un hommage isolé, l'hommage d'une femme. Mais qui mieux qu'une femme pouvait honorer le peintre dont le talent avait été presque entièrement consacré à retracer ce sexe dans sa beauté, dans sa grâce, dans ses vertus ?

Les témoins de cette scène en comprirent la portée et joignirent aux larmes de la douleur celles de l'attendrissement. Puis les prières s'achevèrent, et le convoi prit le chemin du cimetière Montmartre. C'est là que Greuze repose sous une humble pierre, qui ne porte pour inscription que son nom glorieux. Elle dit : GREUSE ; mais elle dit par ce seul mot une vie de travail infatigable, d'honneur, de luttes, de dévouement, un génie rare et complet, et une pauvreté digne qui a laissé derrière elle des chefs-d'œuvre et des millions ! Le mois suivant, le *Moniteur* consacra à la mémoire de Greuze un long article rempli d'éloges, où nous avons remarqué cette phrase pour sa justesse : “ Né avec un talent original, il n'avait point eu de modèle, n'a point formé d'école, et n'aura probablement jamais que de faibles imitateurs.”

Alphonse Leclaire.





A MONSIEUR ALPHONSE LECLAIRE

TEL qu'un soldat vaillant sur le champ de bataille,
Tu défends le drapeau laissé par nos aïeux ;
Tu portes haut le front et braves la mitraille,
Car tu crois que le bien procure d'autres cieux.

Pour l'être intelligent fier de son origine,
Le bien est le seul but où tendent ses efforts,
Et, plein d'un noble orgueil, il offre sa poitrine
Au fer empoisonné des vainqueurs et des forts.

Avec acharnement il lutte, et la justice,
Qui donne à l'action son intègre valeur,
Qui punit tôt ou tard et le mal et le vice,
A la vertu réserve une éternelle fleur.

La vertu du chrétien est dans le noble usage
Des nobles facultés dont le ciel l'a pourvu ;
Elle est dans l'action et non dans le langage ;
Elle est dans le devoir tel que Dieu l'a prévu.

La plus noble action est d'éclairer les hommes,
De jeter sur leurs pas le rayon conducteur
Qui dévoile au regard l'Être saint que tu nommes
" De tout dernière Fin et de tout Créateur. "

Dans le palais superbe et dans l'humble chaumière,
Dans le cœur des vieillards, dans celui des enfants
Ta main sème à foison l'amour et la lumière
Emanés du Soleil aux rayons réchauffants.

Tu crois ; et tes accents nous révèlent une âme
Etrangère à nos jours et pleine du passé,
De ce passé qui vit, et dont l'ardente flamme
Brille comme les feux de l'azur damassé.

Le grain de sénévé, que la main jette en terre,
Germe, grandit, s'étend, et les oiseaux du ciel,
Dans ses branches cachés, entonnent leur mystère
Pur comme le cristal et doux comme le miel.

Homme, j'entends déjà les divines phalanges
Pincer leurs harpes d'or dans tes nombreux rameaux,
Et leurs chants mesurés s'unissent aux louanges
Qui célèbrent ton nom sous le toit des hameaux.

A ces justes transports la lyre du poète
Unit son faible hommage et répète à l'envi :
" Gloire au soldat vaillant que l'ennemi n'achète ;
Honneur au noble cœur par le bien asservi ! "

Yale Medical School,
2 juin 1896.

R. Del Mar



AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

LES PRATIQUES DE MORTIFICATION DANS LA PRIMITIVE ÉGLISE

IL n'est pas inutile de mettre sous les yeux des chrétiens de notre temps les austérités qui étaient en vigueur chez les fidèles des premiers siècles. Car aujourd'hui comme autrefois la mortification est le nerf de la vie chrétienne.

Cette mortification est nécessaire à tous, mais tout particulièrement au prêtre, qui ne peut être avec Jésus-Christ sauveur des âmes et rédempteur du monde qu'en s'immolant avec Jésus-Christ. Elle est la source cachée qui féconde toutes les œuvres de la vie sacerdotale. Le prêtre est l'homme de la prière, parce qu'il est l'homme de Dieu ; mais ce sont ses austérités qui donnent des ailes à sa prière. Le prêtre est l'homme de l'action, puisqu'il est l'homme du peuple ; mais s'il n'est pénitent, il est " une cymbale retentissante, " incapable de convaincre, de toucher et de sauver les âmes.

Quels étaient donc, dans les premiers temps, les exercices de la pénitence au sein du peuple chrétien ? Répondre à cette question c'est établir du même coup quelles étaient les austérités pratiquées par le clergé des premiers siècles. Car une vertu universellement observée par les fidèles d'une époque est plus florissante encore parmi les membres de la hiérarchie ; une dévotion commune dans les laïques est universelle dans les clercs ; une observance quelconque gardée par le peuple est mieux pratiquée encore par ses guides spirituels.

Nous ne voulons examiner la question, pour le moment, qu'au point de vue des jeûnes et de l'abstinence. Il y a là bien assez de leçons à en tirer pour stimuler notre lâcheté.

* * *

Le jeûne du Carême.—Les Apôtres ont institué, sous l'inspiration du Saint-Esprit, le grand jeûne du carême (1), en mémoire du jeûne

(1) Eusèbe dit, dans sa chronique, que le jeûne du carême a été établi par le pape saint Téléphore. Mais, comme le fait remarquer Baronius (an. 136, n. 1), ce pape ne put point instituer le jeûne quadragésimal, puisqu'il était observé dans l'Église depuis les Apôtres... Il fit un décret pour sanctionner ce qui était observé par l'usage et une pieuse tradition.

de Notre-Seigneur et pour associer chaque année l'Église tout entière au mystère de la passion et de la mort de son Sauveur, afin qu'elle eût part chaque année aux grâces de sa résurrection. " Nous, dit saint Jérôme, nous jeûnons chaque année, dans le temps convenable, dans la sainte quarantaine, selon la tradition des Apôtres (1)." " C'est avec sagesse, dit saint Léon, que les saints Apôtres ont, par l'enseignement du Saint-Esprit, établi le grand jeûne, afin que par la commune participation à la croix du Christ, nous renouvelions ce qu'il a lui-même fait pour nous (2)." " Si un évêque, un prêtre, un diacre, un lecteur ou un chantre, lisons-nous dans les canons des Apôtres, ne jeûne point durant la sainte quarantaine qui précède Pâques, sans en être empêché par la maladie, qu'il soit déposé; si c'est un laïque, qu'il soit excommunié (3)."

Le temps de ce jeûne est appelé, dès le concile de Nicée, Quadragesime, *Tessaraktosté* (4); mais les Eglises présentaient des différences dans la manière de constituer le carême.

" Il est, dit Sozomène, de six semaines en certaines Églises, comme celles de l'Illyrie orientale, de la Libye, de l'Égypte et de la Palestine; ailleurs, il est de sept, comme à Constantinople et dans les nations voisines, jusqu'à la Phénicie. Sur ces six ou sept semaines, il y en a qui en jeûnent trois prises à volonté; d'autres jeûnent sans interruption les trois semaines qui précèdent immédiatement Pâques" (5). Un sermon attribué à saint Ambroise prescrit aux fidèles de jeûner 42 jours, afin que, comme l'ancien peuple est arrivé à la terre Promise par 42 stations, le peuple chrétien parvienne à l'heureuse fête de Pâques " par le même nombre de jours de jeûne, qui sont comme autant de stations et qui même en ont porté le nom (6). Dans l'Église romaine on jeûna longtemps 36 jours: " L'année, observe saint Grégoire le Grand, comprend 365 jours. En consacrant 36 à la pénitence, nous donnons à Dieu comme la dîme de l'année: *quasi anni nostri decimas Deo damus* (7). " Cassien avait

(1) *Epist. XLI, ad Marcell., Patr. lat., t. XXII, 475.*

(2) *Serm. XLVII, de Quadrag. IX; Patr. lat., t. LIV, 295.*

(3) *Can. 68; LAB. t., I, 39.*

(4) *Can. 5; ibid, t. II, 31, 32.*

(5) *Hist eccl., l. VII, c. 1g; Patr. gr., t. LXVII, 1477-6.*

(6) *Inter opp. S. AMBR., Patr. lat., t. XVII, 540-1.*

(7) *Homil. XVI in Ev., 5, Patr. lat., t. LXXXVI, 1157.*

fait déjà auparavant la même remarque (1). Ce fut saint Grégoire le Grand, comme on le pense généralement, qui prescrivit le jeûne pendant les quatre jours qui précèdent le premier dimanche du carême, pour porter à quarante le nombre des jours de jeûne.

Les pratiques austères redoublaient pendant la dernière semaine, appelée dès la plus haute antiquité la *grande semaine*, à cause des grands mystères que l'on y célèbre, ou la *semaine pénible*, à cause des souffrances de Jésus-Christ dont on y fait mémoire. En ces jours, dit saint Epiphane, on couche par terre, on vit d'aliments secs, on vit dans la prière, les veilles et le jeûne (2). "Durant les six jours de cette semaine, dit-il ailleurs, tous les peuples n'usent que d'aliments secs, ne prenant que du pain avec du sel et de l'eau sur le soir; il en est qui restent deux, trois ou quatre jours, et même la semaine entière sans aucune nourriture (3)." "Les uns, atteste saint Denys d'Alexandrie, passent les six jours de cette semaine sans prendre d'aliments, d'autres deux, d'autres trois, d'autres quatre; quelques-uns cependant font une réfection chaque jour (4)." Dans toutes les Églises, le jeûne était interrompu le dimanche: "Celui qui affecte de jeûner le dimanche, disent les Pères du IV^e con. de Carthage, ne peut être considéré comme catholique (5). Dans les Églises d'Orient et dans quelques-unes d'Occident, comme celle de Milan, on ne jeûnait pas non plus le samedi. Il y eut des fidèles qui interrompaient même le jeûne le jeudi, en mémoire de l'institution de la sainte Eucharistie: le concile de Laodicée signale, mais condamne cette pratique (6).

Jeûne des Quatre-Temps.—Comme le jeûne de carême, celui des Quatre-Temps est d'institution apostolique. On le voit en effet constamment et universellement pratiqué dès la plus haute antiquité. La discipline a varié dans quelques accessoires au sujet de ces jeûnes, mais dans la substance elle a toujours été la même.

(1) Coll. XXI, 25. *Patr. lat.*, t. XLIX, 1201.

(2) *Adv. Hær.*, t. XXIV *Patr. gr.*, t. XLII, 507.

(3) *Cap. fid.*, XXII; *Ibid.* 627 Cf. *Const. apost.*, l. V, c. 17.

(4) *Epist. Basild.*, can., *Patr. gr.*, t. X, 1217.

(5) Can. 64; LABBE, t. II, 1205.

(6) Can. 50; LABBE, t. I, 1506.

Saint Calliste, au témoignage du *Liber Pontificalis*, "a établi que le jeûne serait gardé quatre fois dans l'année, pour le froment, le vin et l'huile, selon la prophétie." Mais cette constitution n'avait pas pour fin l'institution même du jeûne des Quatre-Temps : saint Calliste, dit le Bréviaire romain, "détermine les quatre temps de l'année où le jeûne, observé par tradition apostolique, serait gardé par tous (1). " Le *Corpus juris*, dans la décrétale attribuée à ce pape, explique peut-être la véritable portée de son décret : " Le jeûne que vous savez pratiqué parmi nous trois fois dans l'année, devra désormais être observé dans les quatre saisons, afin que, comme l'année a passé dans la succession des quatre saisons, nous célébrions quatre fois un jeûne solennel dans les quatre temps de l'année (2)."

Saint Luc, racontant, dans les Actes des Apôtres, le voyage de saint Paul à Rome, observe que "la navigation commençait à être périlleuse, parce que le jeûne était déjà passé (3)." Saint Chrysostome (4) et d'autres auteurs disent que l'historien sacré parle du jeûne de l'hiver. Ce jeûne du mois de décembre a été toujours dans l'Eglise le plus célèbre : nous savons par le *Liber Pontificalis* et par le témoignage d'Amalraire que les papes des premiers siècles faisaient les ordinations au mois de décembre.

Les Pères ont assigné diverses raisons au jeûne des Quatre-Temps. La première est l'existence de ces jeûnes au sein même de la Synagogue : " Il convient, en effet, que les chrétiens, qui doivent être plus fervents que les Juifs, aient comme eux leurs quatre-temps, dans lesquels ils jeûnent solennellement et universellement par tout l'univers (5). Saint Léon le Grand parle de cette raison dans plusieurs de ses sermons sur les jeûnes des Quatre-Temps (6).

Le second motif est de demander à Dieu les fruits de la terre, et de le remercier pour ceux qu'il nous a donnés ; " car dans ces Quatre-Temps de l'année, l'état de l'atmosphère est sujet à de

(1) Constituit quatuor anni tempora quibus jejunium, ex Apostolica traditione acceptum, ab omnibus servaretur. In fest. S. Callisti, 14 oct.

(2) *Dist.* 76, *Jejunium quod ter.*

(3) *Act.* xxvii, 9.

(4) *In Act. hom.* LIII, 1 ; *Patr. gr.*, t. LX, 368. Cf. LABBE, t. I, 611.

(5) BINIUS, ap. LABBE, t. I, 611.

(6) *Serm.* VII de jejunio septimi mensis ; *Serm.* IV et VI de jejunio decimi mensis.

grands changements, et tous les fruits ou sont semés, ou naissent, ou mûrissent et sont ramassés (1). "Saint Léon insiste souvent sur cette raison (2).

Un troisième motif est de sanctifier les quatre saisons par trois jours de jeûne, comme l'on sanctifie toute l'année par le carême et toute la semaine par le jeûne ou l'abstinence du vendredi. "Au mois de mars, nous jeûnons trois jours pour mars, avril et mai ; au mois de juin, trois jours encore pour les trois mois suivants, juin, juillet et août ; au mois de septembre, trois jours pour le 7e, le 8e et le 9e mois ; au mois de décembre, trois jours enfin pour décembre, janvier et février." C'est ce qu'explique à plusieurs reprises le grand saint Léon (3).

Le quatrième motif est l'ordination des clercs. Les clercs, en effet, sont la plupart ordonnés dans les Quatre-Temps ; il convient que les fidèles, à l'imitation de ce que l'on voit pratiqué dans les Actes des Apôtres (4), joignent le jeûne à la prière pour obtenir que Dieu envoie de dignes ouvriers dans sa vigne.

Jeûne des Vigiles.—Les fêtes chrétiennes ont commencé avec l'Église elle-même. La fête de Pâques, celle de la Pentecôte sont d'institution apostolique (5) ; c'est ce que reconnaissent tous les liturgistes catholiques. Celles de Noël, de l'Épiphanie et de l'Ascension datent des premiers temps ; probablement même elles ont été établies par les Apôtres (6). Dès le temps des Apôtres, on se mit à célébrer les fêtes des martyrs (7). Un peu plus tard, on fit celles des

(1) BINIUS, loc. cit.

(2) *Serm. II, V et VIII de jejunio decimi mensis.*

(3) *Serm. IX, de jejunio 7i mensis, et Serm. VIII de jejunio 10i mensis.*

(4) Act. XIII, 2, 2 ; XIV, 22.

(5) Illa quæ non scripta, sed tradita custodimus, quæ quidem toto terrarum orbe servantur, datur intelligi vel ab ipsis Apostolis, vel plenariis conciliis, quorum est in Ecclesia saluberrima auctoritas, commendata atque statuta retineri, sicuti quod Domini passio et resurrectio et ascensio in cælum, et adventus de cælo Spiritus sancti anniversaria solemnitate celebrantur. S. AUG., *Epist. LIV, 1 ; Patr. lat., t. XXXIII, 200.*

(6) Quod et pie credendum est : nam quo tempore cæteræ festivitates agi ceperint, aliqua est memoria ; de his autem antiquioribus atque præclarioribus ceperint, aliqua est memoria. Certe veteres sancti Patres, qui his nullum invenitur institutionis exordium. Certe veteres sancti Patres, qui his diebus homilias ad populum habuerunt, de his festis ut de re antiquissima locuti sunt. BARON., an. 58, n. 91. Cf. pour l'Ascension le texte de la note précédente.

(7) BARON., *ibid.*, n. 93.

confesseurs et des vierges (1). Les constitutions apostoliques prescrivirent de chômer, outre le dimanche et le samedi, la grande semaine tout entière, la fête de Pâques et son octave, les fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, de l'Épiphanie, les fêtes des Apôtres et celle de saint Etienne (2).

Or, dans les premiers siècles, les fidèles se préparaient aux fêtes, spécialement aux fêtes des martyrs, par une veille solennelle passée dans l'exercice des psalmodies sacrées. " Déjà, depuis le milieu de la nuit, réunis dans le saint temple du martyr, louant par des hymnes le Dieu des martyrs, dit saint Basile à son peuple, vous avez persévéré jusqu'au jour, attendant mon arrivée (3). "

Il paraît que la veille sacrée avait lieu même avant les dimanches ordinaires. Baronius le prouve par le premier canon du concile de Mâcon et par un ancien canon inséré en appendice au VI^e concile œcuménique (4). Ces canons, en effet, ne font que consacrer une ancienne observance. Pline y fait déjà une allusion très claire dans sa lettre relative aux chrétiens (5).

De toutes les veilles sacrées, la plus célèbre était celle qui couronnait les pénitences et les prières de la sainte quarantaine et ouvrait la solennité pascale. " Veillez, disent les constitutions apostoliques, depuis le soir jusqu'au chant du coq, assemblés tous ensemble à l'église, offrant à Dieu durant cette sainte nuit vos prières et vos supplications, lisant jusqu'au matin la loi, les prophéties et les psaumes, baptisant les catéchumènes ; et, après avoir entendu l'Évangile avec crainte et tremblement, après qu'un discours a été adressé au peuple sur les choses du salut, déposez le deuil (6). "

Ces veilles sacrées étaient précédées d'un jeûne : on désignait indifféremment le jeûne et la veille sous le nom de *station* et de *vigile*.

Plus tard, les prières qui se faisaient dans la nuit furent anticipées dans la journée ; la veille proprement dite disparut, mais le jeûne subsista, et on a toujours continué de lui donner le nom de *veille* ou *vigile*.

(1) *Ibid.*, n. 95.

(2) Lib. VIII, c. 33 ; *Patr. gr.*, t. I, 1134-5.

(3) *Homil. in ps. CXIV*, 1 ; *Patr. gr.*, t. XXIX, 484.

(4) BAR., an. 58, n. 89.

(5) *Essent soliti stato die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi deo dicere secum invicem. Epist. l. X*, 97.

(6) Lib. V, c. 19 ; *Patr. gr.*, t. I, 892-3.

Jeûne de chaque semaine.—Les premiers chrétiens étaient dans l'usage de jeûner le mercredi et le vendredi de chaque semaine. " Nous avons le 4e et le 6e jour de la semaine, dit Origène, dans lesquels nous jeûnons solennellement (1)." Dans toutes les contrées de l'univers, dit saint Epiphane, le jeûne est obligatoire le mercredi et le vendredi (2)." La *doctrine des Apôtres* (3), Tertullien (4), saint Jérôme (5), saint Augustin (6), la *Peregrinatio Silviae*, attestent la même discipline. Les canons des Apôtres (7), les constitutions apostoliques (8), prescrivent de jeûner le mercredi et le vendredi. Ce sont les Apôtres, dit saint Epiphane, " qui ont ordonné le jeûne du mercredi et du vendredi (9)." " Ce jeûne, dit pareillement saint Pierre d'Alexandrie, est de tradition et de précepte (10)." L'origine apostolique de ces jeûnes pourrait se conclure déjà de leur antiquité et de leur universalité.

Clément d'Alexandrie dit que " le vrai gnostique, " c'est-à-dire le chrétien instruit des mystères, connaît " les énigmes " des jeûnes du mercredi et du vendredi (11). Le saint docteur désigne de ce nom les raisons mystiques qui en ont déterminé l'institution. Saint Augustin les rappelle en quelques mots : " L'Église jeûne le quatrième jour de la semaine, dit-il, parce que, selon le récit évangélique, c'est en ce jour que les Juifs tinrent le conseil pour mettre à mort Jésus-Christ et que Judas vendit son maître ; elle jeûne le sixième jour parce que c'est le jour où le Sauveur a souffert et est mort (12)." "

(1) *In Levit. hom. X, 2 ; Patr. gr., t. XIII, 528.*

(2) *A quo vero non assensum est in omnibus orbis terrarum regionibus quod quarta et vero sabbato justum est in Ecclesia devotum. Her., l. XXV, 7 ; Patr. gr., t. XLII, 512.*

(3) VIII, 1.

(4) *Cur stationibus quartam et sextam sabbati dicamus ? De jejun., 14 ; Patr. lat., t. II, 973.*

(5) *In epist. ad Gal. c. iv ; Patr. lat., t. XXVI, 378.*

(6) *Cur autem quarta et sexta maxime jejunet Ecclesia, illa ratio reddi creditur. Ep. 36, c. xiii, 30 ; Patr. lat., t. XXXIII, 150.*

(7) *Can. LXVIII.*

(8) *Lib. I. c. xvi, xix ; lib. VII, c. xxiv.*

(9) *Quomodo illi decreverunt quarta et pro sabbato jejunium per omnia, excepta Pentecoste et sex diebus Paschatis. Loc. cit.*

(10) *Non reprehendet, nos quispiam quartam et sextam feriam observantes, in quibus nobis jejunare secundum traditionem cum ratione præceptum est. Can. 15 ; Patr. gr., t. XVIII, 508.*

(11) *Strom., l. VII, c. xii ; Patr. gr., t. IX, 504.*

(12) *Epist. XXXVI, loc. cit.*

En quelques Églises d'Occident, comme celle d'Espagne et même celle de Rome, on jeûnait le vendredi et le samedi. Le concile d'Elvire parle du jeûne du samedi (1). Saint Augustin, saint Jérôme et d'autres Pères relatent aussi cette pratique. Saint Innocent Ier la déclare obligatoire (2).

Notre-Seigneur avait annoncé que ses disciples jeûneraient quand l'Époux leur aurait été enlevé ; or il est ravi à l'Église le samedi par la sépulture comme le vendredi par la mort : c'est pourquoi il convient que les fils de l'Époux jeûnent non seulement le vendredi, mais encore le samedi. " Si, en effet, dit encore saint Innocent Ier, à cause de la vénérable résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous célébrons le dimanche non seulement à la fête même de Pâques, mais qu'à chaque cycle hebdomadaire nous reproduisons une image de ce même jour, si pareillement, le vendredi, nous jeûnons à cause de la passion du Sauveur, nous ne devons pas négliger le samedi, qui se trouve comme enfermé entre la tristesse du vendredi et la joie du dimanche. Aussi bien, comme chacun le sait, les Apôtres, durant ces deux jours, ont été dans la douleur et, par peur des Juifs, ils se sont cachés... Nous ne méconnaissions donc pas, conclut saint Innocent, qu'il faut jeûner la sixième férie, mais nous disons qu'il faut aussi jeûner le samedi, parce que ces deux jours ont été des jours de tristesse pour les Apôtres et ceux qui ont suivi le Christ (3)."

Néanmoins ce ne fut qu'au moyen âge que le jeûne du samedi devint d'un usage vraiment général parmi les pieux fidèles. Encore avaient-ils la dévotion de jeûner en ce jour, moins en signe de deuil pour la sépulture et l'absence de l'Époux, que pour honorer la sainte Vierge, à laquelle le samedi fut spécialement consacré.

Mais dans toutes les églises du monde, le jeûne était interrompu durant le temps pascal : " Pendant ces cinquante jours, dit saint Epiphane, on ne prie point à genoux et aucun jeûne n'est commandé (4) "

" Depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte sans interruption, avait déjà dit Tertullien au IIIe siècle, nous jouissons du même

(1) *Errorum placuit corrigi ut omni sabbati die superpositiones celebremus.* Can. xxvi ; LABBE, t. I, 973. Cf. can. xxiii, *ibid.*

(2) *Epist. XXV, ad Decent. episc. Eugub., c. iv, 7 ; Patr. lat., XX, 555.*

(3) *Ibid*, 355-6.

(4) *Exp. fid., xxii ; Patr. gr., t. XLII, 827.*

priviège que pour le dimanche : nous nous interdisons le jeûne, ainsi que l'adoration à genoux (1)."

La *Peregrinatio Silviæ*, vers la fin du IV^e siècle, fait la même remarque pour Jérusalem (2). La même tradition nous est attestée encore par saint Hilaire (3), saint Ambroise, saint Jérôme (4), saint Augustin (5), Cassien (6), saint Maxime de Turin, saint Isidore de Séville (7), ou plutôt par l'unanimité des saints Pères.

Quelques autres jeûnes particuliers.—Les jeûnes dont nous venons de parler étaient généralement gardés dans toutes les Églises, celles d'Orient comme celles d'Occident. Mais en outre de ces jeûnes d'une observance universelle, beaucoup d'Églises, surtout les Églises orientales, avaient des jeûnes propres.

Les constitutions apostoliques, qui reflètent d'une manière spéciale la discipline de l'Orient, parlent d'une semaine entière de jeûne après l'octave de la Pentecôte, afin de préluder dignement par là aux jeûnes du mercredi et du vendredi (8).

La plupart des Églises, sinon toutes, en Orient comme en Occident, avaient des jeûnes plus ou moins étendus avant la fête de Noël. Il serait difficile peut-être de prouver que les jeûnes de l'Avent remontent aux Apôtres ; mais il est incontestable qu'ils existaient dans les premiers siècles. On peut consulter les liturgistes qui ont traité cette matière.

Les évêques prescrivaient souvent des jeûnes dans les temps de solennité ou dans les autres nécessités publiques ; Tertullien le re-

(1) Die Dominico jejuniū nefas ducimus, vel de geniculis adorare. Eadem immunitate a die Paschæ in Pentecosten usque gaudemus. *De corona*, 3 ; *Patr. lat.*, t. II, 79-80.—Quinquaginta exinde diebus in omni exultatione decurrimus. *De jejuni.*, 14 ; *ibid.*, 973.

(2) A Pascha autem usque ad quinquagesima, id est Pentecosten, hic penitus nemo jejunit. *Peregr. Silv.*

(3) Et hæc quidem sabbata sabbatorum ea ab apostolis religione celebrata sunt, ut his quinquagesimæ diebus nullus neque in terram strato corpore adoraret; neque jejuniō festivitatem spiritualis hujus beatitudinis impediret. *Prol. in lib. psalm.*, 12 ; *Patr. lat.*, t. IX, 239.

(4) *Dial. cont. Lucif.*, 8 ; *Patr. lat.*, t. XXIII, 164.

(5) *Epist.* LV, c. xv, 28 ; *Patr. lat.*, t. XXXIII, 218.

(6) *Coll.* XXI, 20 ; *Patr. lat.*, t. XLIX, 1194.

(7) *De Eccl. off.*, c. xxxiv, 6 ; *Patr. lat.*, t. LXXXIII, 769.

(8) *Lib. V*, c. 20 ; *Patr. gr.*, t. I, 900-1.

marque expressément (1); il signale aussi ceux qui précédaient d'ordinaire le baptême (2), la tenue des conciles (3). Saint Irénée nous apprend les miracles, même les résurrections de morts, que les Églises particulières obtenaient par le jeûne et la prière (4).

Abstinence de certains aliments.—D'après la discipline primitive, le jeûne emportait toujours l'abstinence de viande; d'innombrables textes le prouvent.

Bien plus, le vin était généralement interdit, surtout en Orient. "Vous devez jeûner, disent les constitutions apostoliques, en vivant seulement de pain et de légumes, et en vous abstenant de viande et de vin (5)." "Vous ne mangez pas de chair, dit saint Basile dans une homélie sur le jeûne, mais vous dévorez votre frère; vous vous abstenez de vin, mais vous vous laissez aller à des injures (6)." Nous apprenons la même chose de saint Cyrille de Jérusalem (7) et d'autres Pères. Aussi Thomassin déduit de nombreux témoignages que "l'abstinence la plus universelle a été celle de la chair et du vin, pour tous ceux qui jeûnoient sur tout en carême (8)."

En beaucoup d'Églises, principalement en Orient, il est défendu d'avoir du potage ou même des aliments humides; on ne devait prendre que des *aliments secs*, c'est-à-dire du pain et des fruits secs; on allait même en un grand nombre de lieux jusqu'à s'interdire le pain et tous les aliments cuits. Ce genre d'abstinence était désigné sous le nom de *xérophagie* (9). "On nous reproche, dit Tertullien, d'observer les jours de xérophagie, nous abstenant, dans notre nour-

(1) Bene autem quod et episcopi universæ plebi mandare jejunia assolent; non dico de industria stipium conferendarum, sed interdum et ex aliqua sollicitudinis ecclesiasticæ causa. *De jejun.*, 13, *Patr. lat.*, t. II, 912.

(2) Ingressuros baptismum, orationibus crebris jejunii et geniculacionibus, et pervigiliis orare oportet. *De baptismo*, 20; *Patr. lat.*, t. I, 1222.

(3) Conventus illi stationibus prius et jejunacionibus operati. *De jejun.*, loc. cit.

(4) In fraternitate sæpissime propter aliquid necessarium, ea quæ est in quoque loco Ecclesia universa postulante per jejunium et supplicationem multam, reversus est spiritus mortui, et donatus est homo orationibus sanctorum. *Cont. hæc.*, p. xxxi, 2, *Patr. gr.*, t. VII, 825.

(5) L. V. c. 18; *Patr. gr.*, t. I, 389

(6) *Homil.* I, *De jejunio*, 10; *Patr. gr.*, t. XXXI, 181.

(7) *Catech.* IV, 27, *Patr. gr.*, t. XXXIII, 490.

(8) *Traité des Jeûnes de l'Égl.*, 1er L., ch. x, p. 67.

(9) *Xeros, sec, et phagein*, manger.

riture de chair, de jus, et de fruits humides, afin de ne rien manger ni de boire de vineux (1).” Les constitutions apostoliques prescrivent la xérophagie dans la semaine sainte (2). Le concile de Laodicée l'ordonne durant toute la durée du carême (3). Ce concile ne permet l'oblation du sacrifice que le samedi et le dimanche, afin que les autres jours les fidèles n'aient aucun prétexte de goûter du pain. (4).

Unité et heure du repas dans les jours de jeûne.—On sait que les anciens peuples, particulièrement les Hébreux, les Grecs et les Romains, prenaient leur repas vers le soir après les travaux de la journée. Dans les beaux temps de la République romaine, celui qui aurait fait son repas au milieu du jour aurait été noté par les censeurs. On prenait cependant quelques aliments dans la journée pour soutenir les forces ; mais “on se contentait de ce qui tombait sous la main, *prendere* ; c'était particulièrement une sorte de potage, *jentaculum*, qui se buvait plutôt qu'il ne se mangeait (5).” Il y avait souvent plusieurs de ces réfections supplémentaires. Avec la décadence de l'Empire l'usage se répandit de faire un repas complet sur le milieu du jour, en sorte qu'il y avait deux repas par jour, celui du midi, nommé *prandium*, et celui du soir, appelé *cæna*.

Or lorsque les chrétiens jeûnaient, ils se contentaient de l'unique repas du soir, *cæna*, supprimant toutes les autres réfections de la journée. Ils prenaient un seul repas et le prenaient après les travaux de la journée ; l'unité du repas et son heure tardive étaient également obligatoires. Il n'était pas même permis de prendre de l'eau dans la journée. Et, en effet, saint Fructueux, évêque de Teragone, refusa au moment de son martyre un peu de boisson que ses frères lui offraient pour le rafraîchir, observant qu'on jeûnait ce

(1) Arguunt nos . . . quod etiam xerophagias observemus, siccantes cibum, ab omni carne, et omni jurulentia, et invidioribus quibusque panis, ne quid vinositatis vel edamus vel potemus. *De jejun.*, 1 ; *Patr. lat.*, t. II, 954-5. Cf. 9 et 15, col. 964 et 974.

(2) Lib. V, c. 18 ; *Patr. gr.*, t. I, 889.

(3) Opertet totum quadragesimum jejunare, xerophagia utentes. Can. 50 ; LABBE, t. I, 1505.

(4) Csn. 49 et 51, *ibid.*

(5) DEMARTIGNY, *Dict. des Ant. Inst.*, 2e éd., art. *Jeûne*.

jour-là et qu'on était seulement à la quatrième heure (1). Il n'était permis qu'au malade de rompre le jeûne par la boisson ou autrement ; car, ainsi que le dit saint Jérôme, " en carême il faut déployer les voiles de la pénitence et relâcher tous les freins aux coursiers (2)."

Tout le monde sait que dans les siècles chrétiens on distingue les jeûnes majeurs et les jeûnes mineurs, ceux-ci qui se terminaient à none, les premiers qui se prolongeaient jusqu'à l'heure des vêpres. Or à quelle époque remonte cette distinction ? Tertullien atteste que les jeûnes de la 4^e et de la 6^e férie se rompent à l'heure de none, tandis que les autres sont prolongés jusqu'à l'heure des vêpres (3). On trouve le même témoignage dans saint Epiphane. D'où il faut conclure vraisemblablement que la distinction des jeûnes majeurs et des jeûnes mineurs remonte à l'institution même du jeûne du carême et de celui du mercredi et du vendredi.

Liturgie et messe des jours de jeûne.—Les grands jeûnes se terminaient chaque jour par une synaxe liturgique solennelle, ou même par la messe.

Il ne paraît pas que, dans les premiers siècles, on offrit le saint sacrifice tous les jours, surtout en Orient ; la messe, en effet, se célébrait principalement le dimanche, le mercredi et le vendredi. Mais les jours de jeûne, du moins en Occident, lors même que les jours de jeûne se suivaient comme en carême, le peuple était convoqué pour prendre part aux mystères. En Orient, durant le carême, l'oblation du saint sacrifice était réservée au samedi et au dimanche ; les autres jours, on se contentait de synaxes plus nombreuses et plus prolongées, quoique sans la messe proprement dite.

Il convenait en effet que les jours de jeûne fussent des jours de prière aussi bien que d'expiation. Le peuple chrétien qui était uni pour offrir à Dieu le sacrifice de la chair immolée à l'esprit, s'assemblait pour lui présenter la chair sanctifiée du Sauveur, afin

(1) Jejunamus, ait, renuo potum. Nondum nona diem resignat hora. Nondum est hora solvendi jejunii. PRUD... *Peristoph.* VI, 55-55 ; *Patr. lat.*, t. LX, 415, agebatur enim hora diei quarta. *Acta*, *ibid.*, 416.

(2) In quadragesima continentiae vela prodenda sunt, et tota aurigae retinacula equis laxanda properantibus. *Epist.* CVII, *ad Lat.*, 10 ; *Patr. lat.*, t. XXII, 876.

(3) TERT. *De jejun.*, 10 ; *Patr. lat.*, t. II, 366-7.

que la double offrande du corps naturel de Jésus-Christ par la sainte messe et de son corps mystique par le jeûne montât devant son trône comme un sacrifice d'agréable odeur.

Mais il était juste de différer l'offrande du sacrifice eucharistique jusqu'à la fin du jeûne. Car, on sait que dans ces temps de ferveur, les chrétiens communiaient toutes les fois qu'ils assistaient aux saints mystères. Il convenait donc de faire du jeûne une préparation générale du peuple au banquet divin. Le grand sacrifice de l'expiation par le jeûne avait son couronnement et son achèvement dans le sacrifice plus grand encore de la sainte messe, et Jésus-Christ, en s'immolant à l'autel, pouvait présenter à son Père le peuple fidèle sacrifié avec lui.

Ainsi, tandis que, aux jours de fête, la messe se célébrait après tierce (1), à l'heure où l'Esprit-Saint est descendu sur les Apôtres ; les jours de jeûne, au contraire ; elle se disait dans l'après-midi, sur le soir. C'est à cette pratique que fait allusion le concile de Vailon, en 529, quand il distingua " *les messes du matin,* " *missis matutinis,* et " *les messes de carême,* " *missis quadragesimalibus* (2).

Rigueur et universalité du jeûne.—Il ne faudrait point croire que la loi du jeûne, dans son austérité primitive, fût une sorte d'idéal proposé aux fidèles, mais qui n'était atteint que par les plus fervents. C'était une loi rigoureuse, une loi universellement pratiquée. Le concile de Gangres, vers 324, anathématise les ascètes qui se dispenseraient, sans une nécessité corporelle, des jeûnes traditionnels observés communément dans l'Église (3).

" En ce temps, dit saint Eusèbe, par tout l'univers et de tout côté retentit la solennelle annonce du jeûne. Il n'est aucune île, aucune contrée, aucune cité, aucun peuple, aucun coin reculé du monde où cette proclamation ne soit entendue. Soldats, voyageurs, matelots, marchands, tous lui font le même bon accueil. Que personne donc ne s'exempte de la loi du jeûne, à laquelle sont assujettis toutes les familles, tous les âges, toutes les conditions... et n'allez pas, en violant le jeûne, mériter la peine due aux déserteurs (4). "

(1) In præcipuis dumtaxat solemnitatibus... hora tertia missarum celebratio in Dei nomine inchoetur. CONC. AURELIAN. a. 538, c. 15 ; ap. MAASSEN, *Concilia ævi Merovingici*, Can. 3, p. 78.

(2) MAASSEN, *ibid.*, p. 57.

(3) Can. 19 ; LABBE, t. II, 424.

(4) *De jejun.* hom. II, 2 ; *Patr. gr.*, t. XXXI, 186-7.

Saint Grégoire de Nazianze reproche sévèrement à un juge de transgresser la loi du jeûne : “ Vous outragez la loi, lui dit-il, vous magistrat qui ne jeûnez pas : et comment observez-vous les lois humaines quand vous méprisez les lois divines (1) ? ” Le saint docteur, observe Baronius, “ donne au précepte du jeûne le nom de *loi divine*, parce qu’il était considéré dans l’Église comme saint et tout à fait rigoureux (2). ”

Saint Cyrille d’Alexandrie demande à ses auditeurs s’ils aiment mieux brûler éternellement que jeûner le carême, puisque l’un ou l’autre est inévitable (3).

Les travaux les plus rudes ne dispensaient pas du jeûne ; les malades eux-mêmes avaient la coutume de garder le jeûne, au moins en beaucoup de lieux.

Il y avait un grand nombre de fidèles qui se contentaient de faire un repas tous les deux jours, tous les trois jours et même plus rarement encore. Ces faits étaient si notoires que le païen Lucien atteste que les chrétiens passent dix jours sans rien manger (4).

Les ascètes surtout et les moines, se distinguaient par la rigueur de leurs jeûnes. La vierge Asella, au témoignage de saint Jérôme, ne prenait rien durant toute la semaine pendant le saint temps de carême, et, depuis l’âge de douze ans, elle se contentait d’un repas tous les deux jours ou tous les trois jours pendant le reste de l’année, n’y prenant que du pain, du sel, et de l’eau froide (5). Le premier monastère où se rendit Siméon Stylite comprenait quatre-vingts religieux, qui, durant toute l’année, ne prenaient qu’un repas en deux jours (6). Saint Grégoire de Nazianze rapporte que parmi les moines qui habitaient la solitude du Pont, un grand nombre ne prenaient qu’un seul repas durant tout le carême, de sorte que, imitant à moitié le jeûne de Jésus-Christ, ils passaient successivement vingt jours sans goûter d’aliments (7).

(1) *Epist. CXII, ad Celensium ; Patr. gr., t. XXXVII, 209.*

(2) *Quod adeo in Ecclesia sacrosanctum ad penitus inviolabile haberetur. An. 57, n. 198.*

(3) *Hom. pasch. I, 4 ; Patr. gr., t. LXXVII, 416.*

(4) *Philopat.*

(5) *Epist. XXIV, ad Marcell., 43 ; Patr. lat., t. XXII, 428-7.*

(6) *Vies des Pères du désert.*

(7) *Carm., C. II, sect II, 63-64 ; Patr. gr., t. XXXVII, 1456.*

Saint Augustin atteste qu'il avait connu des moines qui durant toute leur vie avaient à peine mangé une fois par semaine. "Des frères dignes de foi, ajoute-t-il, m'ont même assuré que l'un d'eux était demeuré jusqu'à quarante jours sans rien prendre (1)."

On ne saurait douter de la rigueur des jeûnes pratiqués, dans les premiers siècles, par les membres de la hiérarchie. L'abbé Théonas croit même, au rapport de Cassien, que les apôtres et les premiers fidèles jeûnaient indifféremment tous les jours de l'année (2). Les ascètes et les moines pouvaient peut-être surpasser la plupart d'entre eux par certaines rigueurs de détail ; mais, avant la naissance du clergé séculier et l'apparition des ordres extrahiérarchiques, les ministres sacrés étaient, selon la parole de saint Pierre, "la forme du troupeau," des moines comme des autres laïques (3). "L'ordre monastique, dit saint Denis l'Aréopagite, doit suivre les ordres ecclésiastiques et monter à sa suite vers les choses divines (4)." Toutes les pratiques de la perfection florissaient dans le clergé et descendaient de là aux laïques. Si donc toute l'Église se rendait terrible à l'enfer par le jeûne, c'est parce que ses chefs lui donnaient l'exemple de cette escrime spirituelle. Le jeûne était une armure invincible entre les mains des fidèles, parce qu'elle était, dans celles des clercs, l'épée toute-puissante.

Les saints donnaient l'exemple. Saint Basile, au témoignage de son historien, avait tellement exténué son corps par ses jeûnes et ses travaux, qu'il ne lui restait que la peau et les os ; *corpus prope nullum et ossu sine carnibus* (5). Saint Jean Chrysostome passa deux ans entiers sans se coucher ni le jour ni la nuit, et se contentait toute l'année d'un repas pris le soir : *plerumque cibi oblitus ad vesperam usque jejunabat* (6). Saint Abraham, évêque de Charres, durant un pontificat assez long, se priva non seulement de viande et de vin, mais de pain et d'eau, de lit et de lice, ne

(1) *Epist.* XXXVI, ad Casulam PII. 21 ; *Patr. lat.*, t XXXIII, 148.

(2) Qui totum anni spatium æquali jejunio concludebant. XXI, 30 ; *Patr. lat.*, t XLIX, 1209.

(3) Forma facti gregis, I, *Petr.*, v, 3.

(4) Monasticus ordo debet sequi ecclesiasticos ordines et ad eorum imitationem ad divina ascendere. *De eccl. hier.*, VI. 3 ; *Patr. gr.*, t. III, 532.

(5) S. Greg. Naz., ORAT XLIII, 5 ; *Patr. gr.*, t., XXXV, 676.

(6) PALLAD. dial. de vita S. Chrys., 12 ; *Patr. gr.*, t. XLVII, 39.

mangeait jamais des aliments cuits et se contentait toute l'année d'une réfection prise après vêpres (1).

Abstinence perpétuelle.—On sait combien les Pères de l'Église, les Pères du désert et tous les saints ont recommandé l'abstinence, d'abord l'abstinence de chair, mais aussi l'abstinence de vin. "Le jour ne suffirait pas, dit Baronius, si nous voulions rapporter les exemples des saints qui se sont appliqués à une généreuse abstinence, ou seulement faire le catalogue des saints Pères qui en ont célébré le mérite dans leurs écrits. Nous assurons sans crainte d'être démenti qu'il ne se rencontre pas un seul Père orthodoxe qui n'ait donné de singuliers éloges à l'abstinence lorsque l'occasion s'est présentée d'en parler, bien plus, qui ne se soit attaché à la pratiquer (2)."

Les Apôtres marchent en tête de ce glorieux cortège des abstinences. De nombreux témoignages, dit le grand historien que nous venons de citer, prouvent que les Apôtres se sont abstenus de chair et de vin. Saint Grégoire de Nazianze atteste de saint Pierre qu'il ne se nourrissait que de lupins, achetés à vil prix (3). D'après le livre des *Reconitions*, saint Pierre se serait même contenté de pain et d'olives, n'ajoutant que rarement quelques légumes à ce très maigre ordinaire (4). Hégésippe assure que Jacques, le frère du Seigneur, ne mangeait jamais de viande et ne buvait pas de vin (5). Nous avons sur saint Mathieu un témoignage semblable de Clément d'Alexandrie. "L'apôtre Mathieu, dit-il, usait de graines, de baies et de légumes et ne mangeait pas de chair (6)." Timothée s'abstenait d'abord de vin, et il n'en usa ensuite que par le commandement de saint Paul, à cause de l'affaiblissement de son estomac,

(1) Neque legumina neque olera quæ igni appropinquarent comedit. Sumbat post officium vespertinum. THEODORET.

(2) An. 57, n. 195.

(3) Orat. XIV, *De amore pauperum*, 4 ; *Patr. gr.*, t. XXXV, 861.—Solis ex bipinis delicias degustabat. *Carm.*, l. I, sect. II, v. 550-1 ; t. XXXVII, 720.

(4) Panis mihi solus cum olivis et raro etiam cum oleribus in usu est. *Recognit.*, l. VII, 6 ; *Patr. gr.*, t. I, 1357-8.

(5) Vinum non bibit nec siceram, et ab animantium carnibus penitus abstinit. Ap. Eus., *Hist.*, lib. II, c. 23 ; *Patr. gr.*, t. XX, 197.

(6) *Pedag.*, lib. II, c. I ; *Patr. gr.*, t. VIII, 404.

comme l'enseignent les interprètes (1). Quant à saint Paul lui-même, il est certain qu'il n'usait pas de vin (2); lui-même enseigne qu' "il est bon de ne pas manger de chair et de ne pas boire de vin (3)."

Une multitude de fidèles gardaient la même abstinence pendant les premiers siècles. "L'abstinence de viande et de vin, dit Baronius, était si universelle dans la primitive Église, qu'on ne voyait pas sans étonnement les fidèles manger de la viande et boire du vin, quoiqu'ils pussent le faire, tant l'usage en était insolite.

Les ascètes et tous ceux qui faisaient profession de l'état de perfection ne goûtaient pas de vin et moins encore de chair.

Nous pensons que l'abstinence perpétuelle fut très commune, sinon universelle dans le clergé des premiers siècles. Comment aurait-elle été généralement pratiquée par les fidèles, si elle ne l'avait été par les chefs de la hiérarchie ? L'exemple des Apôtres était la grande loi de ceux qui avaient hérité de leur ministère : tous s'appliquaient à vivre, à leur imitation, dans une perpétuelle abstinence.

* * *

Nous pouvons déduire de tout ce qui précède les conclusions suivantes :

1° Les Bénédictins, les Chartreux, les Frères Prêcheurs, les Frères Mineurs, les Prémontrés et les autres religieux de fondation ancienne n'observent en général que les jeûnes et l'abstinence que gardaient dans les premiers siècles les clercs et les ascètes, et même l'ensemble des simples fidèles.

2° Les clercs des premiers siècles allaient aussi loin en général dans la pratique des observances austères qu'aujourd'hui les religieux des Ordres les plus fervents.

Et maintenant, à la vue de l'abandon si général du jeûne et de l'abstinence au sein du peuple chrétien et même dans le clergé, pourrions-nous nous défendre d'un serrement de cœur ?

(1) Sic delicias aspernabatur, et lautam mensam deridebat, ut in morbum ex victus asperitate et nimio caderet jejunio. Quod enim natura talis non esset, sed jejunio et aquæ potu stomachi vim prostrasset, ipsum Paulum diligenter hoc manifestantem audite. Non enim simpliciter dixit: *Vino modico utere*; sed cum prius dixisset: *Noli adhuc aquam bibere*, tunc bibendi vini consilium attulit. Illud autem *adhuc*, verbum est significantis, quod eousque aquam bibebat, et propterea imbecillis sit. CHRYS. *Hom. ad pop Anthocho.*, 3; *Patr. gr.*, t. XLIX, 19-20.

(2) BAR., an. 57, n. 195.

(3) *Ibid.*, n. 194.

Quelle vigueur ne devrait pas acquérir l'esprit quand la chair était domptée par un exercice si fortifiant ! Quelle salutaire satisfaction le peuple chrétien ne présentait-il pas au trône de Dieu quand il s'affligeait tout entier par une courageuse immolation !

“ Le jeûne, lisons-nous dans un ancien monument de la discipline orientale, est semblable au travail du foulon : de même que les vêtements ne se blanchissent qu'à force d'être lavés et broyés, ainsi les péchés ne sont effacés que par le jeûne accompagné d'ardentes supplications, de larmes et d'humilité (1).”

En vérité, un seul jour de jeûne devait réjouir les anges ; quelle joie ne devait pas leur apporter chaque année la sainte quarantaine !


Pourquoi le saint exercice du jeûne ne s'est-il pas conservé, du moins au sein du clergé ? Où sont aujourd'hui les prêtres qui jeûnent comme les anciens fidèles ? Où sont même ceux qui croiraient pouvoir le faire ? Et cependant le jeûne est le principal exercice de la pénitence extérieure. Et cependant les prêtres ont le devoir d'expié le péché non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour le peuple. Et cependant le peuple, incapable de s'élever à plus de perfection que ses guides spirituels, ne reviendra pas à l'ancienne austérité si les ministres des autels ne reprennent pas les premiers la ferveur des beaux siècles. Qu'il plaise à la miséricorde divine de susciter dans la sainte Église des apôtres du jeûne : la décadence des institutions et l'affaïssement des âmes vers la terre feraient place à la plus admirable résurrection, si le clergé et le peuple s'unissaient de nouveau à la croix de Jésus-Christ par les saintes immolations de la pénitence.

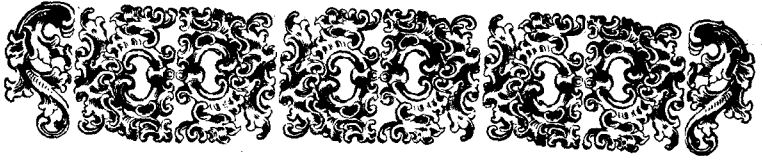
Un dernier mot.

Nous, catholiques des derniers siècles, nous avons, sans doute, bien des reproches à nous faire sur notre relâchement dans l'esprit de pénitence qui animait les chrétiens des premiers temps. Mais que penser de nos frères les protestants, qui prétendent s'être réformés sur le modèle de la primitive Église, et qui ont renoncé aux jeûnes et à toute pratique de pénitence... *par principe ?*

O RÉFORME, RÉFORME-TOI !

(1) *Can Amb.*, cap. XIX ; LABBE, II, 316.

Dom. Benoit
 Sup. Du chan. rég. de l'Im. con. ..




LE TEMPS, L'AMOUR ET L'ESPERANCE

C'ÉTAIT un soir d'été ; derrière les ramures
L'horizon s'empourprait des derniers feux du jour,
Et les monts exhalaient des soupirs, des murmures
Vers l'azuré séjour.

L'abeille bourdonnait près de la ruche pleine
De l'essence des fleurs, qu'elle transforme en miel,
Et les bras des noyers s'emparaient de la plaine
Au détriment du ciel.

Ce même soir, le Temps, fatigué de sa route,
S'était assis dans l'herbe au pied d'un chêne altier ;
Pensif, il écoutait une source en déroute
Roulant sous l'églantier.

Sa faux était couchée entre des pâquerettes
A l'ombre d'un cytise et d'un palmier touffus,
Et son sablier d'or marquait sur les fleurettes
L'index noir et confus.

Après avoir cueilli du lilas et des roses,
Dans un jardin voisin, pour tresser un bouquet,
L'Amour, les yeux en pleurs, front et lèvres moroses,
Entra dans le bosquet.

“ Ce luth abandonné, là, gisant sur la terre,
 Que fait-il ? dit la fée en essuyant ses yeux ;
 Non, je ne l’entends plus redire son mystère
 Et ses accents joyeux !

“ Où se trouvent les fruits de ce lieu de délices ?
 Où les bardes ailés, leur langage divin ?
 Où les fleurs du gazon, leurs odorants calices ?
 Où ? . . . Je les cherche en vain ! . . .”

Le Temps prêtait l’oreille à ces accents funèbres . . .
 Et, prenant d’une main le fer devastateur,
 De l’autre, il emmena l’Amour dans les ténèbres
 Avec calme et lenteur.

Après avoir marché plus d’une heure dans l’ombre,
 Ils entrèrent tous deux en un champ plein de croix ;
 L’Amour s’agenouilla parmi les croix sans nombre
 Et dit : “ Anna ! ” trois fois.

Les pleurs coulaient à flots ;—mais soudain l’Espérance
 S’avança vers l’Amour, et, du geste des dieux,
 Lui montra les fanaux qui brillent en silence
 Dans l’océan des cieux.

Elle lui rappela qu’il est un autre monde,
 Qu’il est une autre vie au delà du trépas ;
 Qu’il est une autre terre où le bien surabonde :
 Que l’esprit ne meurt pas.

L’Amour, anéanti sur la funèbre pierre
 Par un poids lourd d’angoisse et d’éternel tourment,
 Releva son front pâle, et porta sa paupière
 Vers le bleu firmament.

Entourés de soleils il aperçut des anges
 Qui portaient dans leurs mains un front couvert de fleurs ;
 Il entendit chanter les célestes phalanges :
 “ Ami, taris tes pleurs ! ”

Et sa lèvre sourit au virginal sourire
Qui, tel qu'un rayon d'or de l'éternel séjour.
En son cœur enchaîné dans l'ombre du délire
Fit renaître le jour.

Après avoir uni l'Amour et l'Espérance
Par les liens étroits et sacrés de l'Hymen,
Le Procureur des dieux, calme, avec assurance
Poursuivit son chemin.

Yale Medical School,
23 mai 1896.

R. Del Mar



LA MÈRE DE JÉSUS
d'après F. Ittenback

PETITE CAUSERIE

“ LES FLEURS DE LA POÉSIE CANADIENNE.”



l'abbé A. Nantel définit, dans la préface d'un recueil de poèmes intitulé “ Les Fleurs de la Poésie Canadienne,” et publié par MM. Beauchemin & Fils, un mot, poésie. Le prêtre parle en connaissance de cause. Il traite son sujet de main de maître. Nous n'ajouterons rien à cette magnifique préface. Si vous le voulez bien, nous causerons impartialement des poètes qui figurent dans ledit “ Recueil,” ouvrage dont le nom dit trop bien ce qu'il renferme.

François-Xavier Garneau (1809-1866).

“ LES OISEAUX BLANCS ” est le titre d'un poème fort tendre et plein de grâce. Notons que “ blanc ” et “ levant ” riment faussement, et que “ fuient ” se prononce comme “ fuit ; ” dès lors le vers suivant n'est pas bon :

“ Poussant des cris plaintifs, ils *fuient* dans la plaine ”...

“ L'HIVER ” est majestueux, d'une large envergure. Les deux dernières strophes sont d'un ample mouvement. Cependant “ leur feuillage ” ne peut se marier avec “ les nuages : ” deux s manquent, faute à l'imprimeur.

“ LE HURON ” est d'une noblesse, d'une ampleur rares, quoique nous trouvions des rimes faibles, des rimes fausses : “ Laurent ” et “ blanc,” et des vers boiteux, tels que :

“ Le sang indi - en s'embrace en sa poitrine...
Et les Indi - ens et leurs forêts...”

allant avec des vers inégaux : les uns tantôt de sept, les autres tantôt de huit syllabes. Mais la fin du morceau est sublime.

“ LE VIEUX CHÊNE ” est d'un style énergique, nerveux, puissant, et d'un mouvement large. Lancer douze strophes d'une force

égale, appartient seulement au génie. François-Xavier Garneau est profond et vaste ; il élève l'âme ; ses œuvres sont de l'art pur. Il est un maître.

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890).

Le style des " Joies Naïves " ne fait pas mentir le titre des strophes pleines de fraîcheur et de candeur. Disons, cependant, que si l'arrangement des vers était régulier, le poème n'y perdrait rien. L'art mécanique ne doit pas s'oublier.

" DONNACONA " nous plaît dans sa simplicité, malgré les deux vers suivants :

" Voici, toute la nuit, les fatidiques choses
Que le vieux roi *parla*."

Il est vrai qu'en français nous " parlons politique," peut-être même trop. Enfin, soyons indulgent, et rappelons que " liesse " et " souverainance " sont vieux.

" PREMIÈRE COMMUNION " est mignon, tout évangélique dans son petit cadre. L'avant-dernier vers de la première stance va sur six pieds et demi ; c'est très mauvais :

" Car l'homme, c'était tout aux yeux du pharisi - en,"...

Le vers qui le suit est si beau, qu'on jette un voile sur ce boiteux.

" La femme, peu de chose... et l'enfant n'était rien."

" LA MESSE DE MINUIT " est une légende que tout le monde sait, mais que peu seraient en état de raconter avec la même bonhomie, la même grâce, le même naturel et la même dose d'imagination. Nos maîtres la jalourent-ils, peut-être ! aussi, pardonnons-nous de grand cœur la faute—de syntaxe—suivante ; échappée inconsciemment au poète :

..... je fus (pour, j'allai)
Près de lui prendre place.....

Et la fin,—les deux strophes,—comme c'est enlevé ! avec quelle ironie mêlée de délicatesse, Chauveau ne se rit-il pas du mot

“ civilisation ! ” Il a dû, sans doute, verser une larme en écrivant les six derniers vers.

Dans l'épître “ A M. PRENDERGAST, ” l'écrivain apparaît en ami, en consolateur. Il a souffert, lui aussi ; il a senti l'épine du doute et de la déception ; mais, homme au noble front, philosophe désabusé, chrétien sincère, il s'est relevé :

“ il est une autre vie
 “ Où l'automne sévère au printemps se marie.
 “ Là, le bonheur est fait de nos chagrins passés ;
 “ L'amour est infini, la jeunesse éternelle ;
 “ Les doutes sont vaincus, les remords effacés...”

Tout en relevant deux fausses rimes : “ froid ” et “ effroi, ” ajoutons que Chauveau pense profondément, et que son style fait honneur à son esprit.

Joseph Lenoir (1824-1861).

“ NOTRE-DAME DE MONTRÉAL ” est exquise, superbe. Ce n'est pas du plastique. On sent le burin qui grave, le ciseau qui donne vie, la tête qui pense et le cœur qui croit.

“ LES LABOUREURS ” de Lenoir terminent mieux que ceux de Lamartine. Le poète est court, mais sa parole vibre de chaleur et de raison ; son vers est marqué au coin du bon sens et de l'art traditionnel. Disons que sa rime est riche, et exprimons le regret de le voir nous quitter si vite.

Octave Crémazle (1827-1879).

“ EMIGRATION ” est vraiment le cri d'un cœur adorant sa patrie. Les strophes en sont amples et vibrantes.

“ LE VIEUX SOLDAT CANADIEN ” exprime, en vers cadencés et majestueux, le patriotisme vaillant, “ sans peur et sans reproche. ” Le “ Chant du vieux soldat canadien ” est d'un lyrisme spartiate ; il émeut les entrailles et arrache au cœur une larme de sang. Quel souffle, quelle noblesse, quel rythme dans ce poème !

Et “ LES MORTS, ” ne vous disent-ils rien ? n'est-ce pas une œuvre de patriotisme, une œuvre de religion mariée au drapeau, une œuvre d'art sublime ?

“ LE DRAPEAU DE CARILLON ” est superbe et grandiose. Avec quelle ironie sublime, alliée à l'amour de sa patrie, le poète ne

parle-t-il pas ! On peut, sans se tromper, dire de Octave Crémazie ce que M. Emile Faguet dit quelque part de Lamartine,—au sujet de la “Marseillaise de la paix,” — “c’est un poète au sentiment sincère, qui s’intéresse à ce qu’il écrit, capable d’une rare puissance, d’un mouvement large et fort qui donne une magnifique impression de plénitude.” Soulever et lancer la strophe, non seulement dix fois mais plus de vingt fois, “avec un égal bonheur, avec un élan superbe, et dans un ordre parfait,” sont le signe d’un génie poétique et éloquent, comme il n’en fut jamais.

La voix de Crémazie est la voix du canon ;
 Enfant respectueux de l’art et de ses règles,
 Il monte, dans son vol, jusqu’où montent les aigles :
 Que tout Canadien aime et chante son nom !

Voilà notre vœu ; qu’il s’accomplisse.

Lisez “Le CANADA,” “Mgr Laval, premier évêque de Québec,” et “Castelfidardo,” que nous ne disséquons pas, et glorifiez-vous, Canadiens-Français, d’avoir donné le jour à “l’Aigle-poète,” au maître de tous ces hommes qui, jusqu’ici, dans la Nouvelle-France,

“Ont promené leurs doigts sur la corde sonore.”

M. Louis-J.-C. Fiset (1827).

“LES VOIX DU PASSÉ” ne sont pas dénuées de virilité et de patriotisme. Les cinq dernières strophes du morceau nous montrent que le poète connaît son métier, qu’il pense, sent et rend avec force. Qu’il nous soit permis de relever un alexandrin de treize syllabes, à la page 87, première strophe, avant-dernière ligne :

“Eprouvés par la lutte, un demi-milli = on d’hommes”...

Dans “L’AURORE BORÉALE” nous palpons “les mobiles phosphores.”

“LA CHAPELLE DE TADOUSSAC” est le temple du Lamartine soldat. M. Fiset s’y montre sac au dos et fusil en joue ; car les souvenirs qu’il évoque ou qui le ramènent à cette “antique chapelle,” sont des souvenirs de *drapeau*, et non de *berceau*.

“LE VŒU DE MARIETTE” est une rose d’une fraîcheur et d’un parfum exquis. Ajoutons que le poète rime excessivement bien.

M. Alfred Garneau (1837).

M. Alfred Garneau n'est pas musclé comme son père. Sa poitrine n'est pas si large, sa stature est plus petite ; mais il a un charme—poétique—à lui, qui fait qu'on s'attache pour de bon à sa muse légère. Le père c'est l'aigle, et le fils l'alouette. Choisissez. Nous les aimons tous les deux.

M. Léon-Pamphile Lemay (1837).

“ LE RETOUR ” nous remue et nous vole une larme bien douce.

“ LE CANTIQUE DU BON PAUVRE ” est un grain d'encens qui monte au ciel. “ Le Bien pour le mal ” n'est qu'un récit, mais un récit qui nous élève l'âme. Le poète nous parle avec cette simplicité propre au Dieu de l'Évangile. Cet art se rencontre rarement ; c'est le filon d'or sous la roche des monts.

“ LE RETOUR AUX CHAMPS ” surabonde de lyrisme lamartinien. M. Lemay aime la vie champêtre, et il nous la chante avec une douceur, une sobriété qui nous fait envie : c'est son cœur humble et loyal qu'il nous ouvre tout amicalement, comme une fleur qui sépare ou soulève ses pétales diaprées aux rayons amoureux de l'aurore. Son passé, à lui, n'est pas les combats de Crémazie ; non, c'est les oiseaux, le gazon, la poussière, les prairies, les mugnets . . . c'est les champs, “ le nid que berce le rameau, ” “ la voix du vieux clocher de son hameau. ”

“ DULCIA LINQUIMUS ARVA ” est l'égal,—au point de vue de l'idée,—de “ Emigration, ” page 45. Octave Crémazie et M. Lemay s'adressent à leurs compatriotes fuyant la terre natale ; celui-là avec impétuosité, celui-ci avec douceur ; mais tous les deux avec le même patriotisme et une larme au cœur. Nous passons sur “ Le Chef indien et la croix : ” l'académie de Laval a reconnu et couronné la beauté de l'œuvre ; toute louange ajoutée rembrunirait la médaille d'or.

“ L'ÉGLISE DES HURONS ” est un poème de piété, sobre d'images, ce qui le rend peut-être plus charmant,—et plein de fraîcheur. D'autres poètes soufflent plus fort, mais M. LeMay nous plaît ; il nous berce si paternellement, et ses sentiments sont si tendres et si sincères ! Son vers ne boite pas ; sa rime riche accourt toujours à son appel et se présente ruisselante de beauté.

Notons seulement, page 114, 15^e ligne, " Il sort, et tous deux ; " il faut : " Il sort, et tous les deux." L'imprimeur a perdu un article. Le vers suivant :

" Vont aider le vieillard qui pleure et *désespère*."

Il eût fallu mettre " se désespère, " pour rester français. Malgré ça, nous nous inclinons devant M. L.-P. Lemay : il est un écrivain dont les œuvres resteront.

M. A.-Basile Routhier (1839).

" LE VERBE " est du pur Évangile, philosophiquement et religieusement commenté, avec une interrogation et une courte prière qui ne laissent pas que d'être très poétiques. " Au pied de la Croix " est un vrai credo d'une philosophie simple et profonde, et d'une raillerie évangélique et noble à l'égard des athées : credo qui fait honneur à un poète chrétien. " La France au Canada " loue le " Noble père de nos aïeux " avec dignité. Il est à regretter que le dernier vers de la dernière strophe n'aille que sur trois pieds. Ce doit être une faute de l'imprimeur et non de l'auteur. A la page 143, quatrième strophe, nous trouvons un vers boiteux :

" Et lorsque, le matin, les Indi-ens s'éveillèrent "...

" LA MORT DU PÈRE ANNE DE NOUE " est une élégie pleine d'onction et de simplicité. Le poète n'écrit pas autrement : ce qui suffit pour dire qu'il est bon. " Le Chant national " est un peu court sans être vilain. En lisant " Nos petits cercueils, " nous sommes loin du " Gethsémani. " La strophe est plus courte, le souffle l'est aussi : la douleur a des voix différentes pour s'exhaler. Au fond,—lorsqu'on pleure son sang,—la poitrine paternelle est égale en volume dans la nature humaine, et M. Routhier aimait aussi bien Henri et Gustave que Lamartine, Julia. La critique s'attaque au poète, et non au père de famille. Les quatre poèmes qui suivent ont le vol court, mais sûr. C'est avec peine que nous quittons Alfred de Musset converti, et bien calé en fait de rimes.

M. Louis Fréchette (1839).

Parler d'un poète, M. L. Fréchette, qui a été couronné par l'Académie française, c'est être téméraire, effronté. Vouloir en remon-

trer.— fils imberbe—au père grisonnant, c'est courir après un soufflet. Nous serons impartial.

“ SAINT-MALO ” ne commence que ce que “ La France au Canada ” de M. Routhier commence et finit à la perfection. Il est juste d'ajouter que le morceau de M. Fréchette est vibrant de beauté : le vers est majestueux et taillé au coin d'une pensée patriotique et profonde. A la page 157, nous trouvons une faute d'orthographe échappée à l'imprimeur : “ irrisées,” au lieu de “ irisées,” et à la page 158 les deux premiers vers nous offrent deux fausses rimes : “ vaillant ” et “ castillan.” “ La Forêt ” dit bien des choses en peu de mots. Il est très regrettable d'y voir deux vers de treize syllabes :

“ Où les sauvage écho des déserts canadiens
Ne connaissait encor que la voix des Indiens”...

et deux rimes très mauvaises : “ vœu ” et “ veut.”

“ PREMIÈRE MESSE,” est du Lamartine sans mélange, avec la vision des objets propre à Victor Hugo et une rime impeccable. “ LE PIONNIER ” n'est qu'un épisode raconté avec délicatesse et sans enflure. Il a des défauts, cependant : le poète se joue, par nonchalance, de certaines règles auxquelles tout bon écrivain se fait orgueil de se soumettre,—n'en déplaît aux romantiques, vrais novateurs rétrogrades ;—ainsi nous trouvons des *repos* défectueux,—ne confondons pas avec *césures*,—car Boileau se lèverait, tels que :

“ Nous raconter ce qu'il || nommait ses aventures...(page 163) ;
Vous autres, lorsque vous || discutez politique...(page 164) ;
Mettez cela dans vos || papiers, beaux orateurs...(page 164) ;

des hémistiches qui riment ; toujours à la page 164.

“ Un petit *vêtement* || de gros chanvre, une espèce
De chemise *d'enfant*, || lourde, grossière, épaisse,
Mal cousue, et *portant* || sur son tissu taché...”

des rimes fausses, encore à la page 164 :

..... il nous fit le *récit*
De la simple et navrante histoire que *voici*,

et à la page 169, “ doux ” qui rime avec “ d'où ” ; des assonances à la page 167 : “ épais ” et “ suspects.” En français on prononce le *c* dans “ suspects.” Ce dernier mot ne rime pas plus avec “ épais,” que “ hamac ” avec “ Brahma.”

Un vers de six pieds et demi, le quatrième du poème :

“ Antrefois au *Nord-Ou-est* il avait fait la traite”...

A part ces grosses négligences, le morceau est tout à la louange de l'auteur.

“ MISSIONNAIRES ET MARTYRS” s'admire, et rien de plus : M. Fréchette est croyant, son vers est empreint de force et de majesté héroïques. “ Apparition” est du pur Victor Hugo, si vous en retranchez un vers de sept pieds, le second de la pièce :

“ Fit l'homme ¶ avec un tremblement ¶ sincère dans la voix.”

Un mot, “ sobre”, auquel l'auteur,—suivant le dictionnaire anglais,—donne le sens de “ *n'être pas sous l'influence de la boisson*”, au lieu de “ *tempérant dans le boire et dans le manger*”,—suivant le dictionnaire français.

Un hiatus dans ce vers (page 176) :

“ Monter de tous côtés ce cri :— à Notre-Dame !”

et deux fausses rimes (page 177), “ revient” et “ bien”. M. Fréchette oublie trop facilement que le poète écrit, non seulement pour l'oreille, mais aussi pour les yeux. “ Sous la statue de Voltaire” est un vrai défi, plein de noble ironie, lancé aux “ plis amers” de la bouche des soi-disant *philosophes*. “ Renouveau” est plein d'âme poétique, de sensibilité profonde, d'émotion noble, et d'imagination vive. Il termine bien ; ce qui nous montre que, quoiqu'il se berce un peu, le poète n'oublie pas le *coup de théâtre*. Qu'il nous soit permis de noter que “ hiver,” “ entr'ouvert” et “ vert” ne s'accouplent pas au singulier. “ Le premier janvier” termine on ne peut mieux ; le morceau est bien écrit, bien conçu. Ajoutons—sans malice—que le décasyllabe a son repos après la quatrième,—n'en déplaie à Victor Hugo ;—ses deux hémistiches égaux ne sont admis que dans la chanson ; car—en français—nous ne pouvons avec honneur le couper en deux parties égales de deux pieds et demi. Voltaire l'a-t-il fait ? Nous trouvons encore “ airain” marié avec “ étreint.” “ La Tombe de Cadieux” est d'un lyrisme marqué au coin de l'art. Des deux sonnets qui font suite nous dirons : “ Le Niagara” est sublime, “ Les Oiseaux de Neige,” gracieux. La “ Première Communion” de M. L. Fréchette est plus *eucharistique*,

nous dit de plus belles choses que celle de Chauveau, page 27. Est-il comparaison plus divine que celle qu'on lit à l'avant-dernier quatrain, page 188 ?

Car la communion, c'est un coin qu'il (Dieu) soulève
Du voile qu'elle (la faute d'Eve) a mis entre la terre et lui."

Il se peut que nous nous trompions. Lisez et comparez. La "Messe de minuit", comment la trouvez-vous ? quelle facilité à souffler divinement ! Victor Hugo dans "Lorsque l'enfant paraît le cercle de famille," ne nous enchaîne pas plus facilement que M. L. Fréchette, dans "Le Premier de l'an," où il faut marquer au crayon noir "accord" qui refuse sa main à "encor." En lisant "Les Rois" n'assistez-vous pas à la fête ? c'est de l'art dont le poète est prodigue ; cependant, retranchez-en "aussitôt" et "gâteau : " ils mettraient la révolution. Nous quittons M. Louis Fréchette avec une crainte : celle de l'avoir blessé ; car il fut le premier à nous encourager dans l'art où il excelle. Qu'il ne nous retire pas sa main de père. Qu'il n'impute pas notre franchise à de l'effronterie. Si nous avons relevé ses défauts, nous sommes là pour avouer qu'ils sont minimes en comparaison de ses qualités de peintre, de lyrique ; que nous irons à lui très souvent pour puiser dans son noble cœur la force qui nous manque à nous, jeune apprenti de 25 ans révolus aujourd'hui même 17 juillet.

L'abbé Apollinaire Gingras (1847).

"Feu de joie au cimetière" fait honneur à un prêtre pieux qui, imitant l'Église,

"Honore ses enfants jusque dans leurs poussières !"

Relevons une assonance : "respect" n'a jamais rimé avec "reflet." En français, nous prononçons le *c* dans "respect" aussi bien que dans "bec". Par apocope, nous trouvons "certes" sans *s* ; il le fallait pour rimer avec "découverte." Indulgence plénière. Les quatre derniers vers de "Mirage" sont superbes et marqués du signe de la vérité. Tout père, toute mère canadiens-français devraient lire et relire "Peine inconnue." C'est la harpe de David accompagnant les Pères de l'Église. Comme on y sent le bon Samaritain qui, dans un style impeccable,

"Fait descendre l'espoir, ce baume fait au ciel."

Notons cependant que les vers renfermant "carriole" vont sur six pieds et demi, ce mot-là comptant quatre syllabes ; et que "compéragé" signifie : "affinité entre le parrain et la marraine," et non le parrain et la marraine eux-mêmes, comme l'auteur le suppose ; ce qui est faux. "Compéragé" veut bien dire, "relation," mais en français, ce dernier n'a pas le sens de "parents," comme en anglais. Conservons notre langue intacte. Un alexandrin de plus qui cloche :

" L'étrange assidu = ité || de ce pèlerinage."

A côté des défauts, pointons des qualités, des beautés :

Le sol buvait ses pleurs comme il boit la rosée...

.....
Comme une urne qu'on penche et que l'on vide à net,
Son cœur semblait verser jusqu'au dernier regret...

Et dans la " Nouvelle Alliance :

La jeune nation, sous sa robe de vierge,
Le firmament pour tente et le soleil pour cierge,
Entre elle et Dieu signa comme un pacte éternel :
On rivait à jamais la patrie à l'autel !

.....
Quand on l'a baptisé dans le sang des martyrs,
Chaque fois qu'un pays trahit pareil baptême,
Souviens-toi que le ciel répond par l'anathème !

Ces quelques vers sont comme des joyaux faisant ressortir la beauté de l'âme du prêtre et le caractère du génie du poète.

M. Adolphe Poisson (1849).

La chaleur patriotique, fraternelle, ne manque pas dans " Aux Acadiens." Malheureusement " Louisbourg" a trois syllabes et le vers qui le renferme, treize. " Noblesse et roture" rappelle le souffle de Crémazie : la mitraille bondit, l'épée brille, le soldat tombe, le noble s'en va, mais

" Nous sommes tous restés, nous, fils de la roture,
Pour cultiver ces champs noblement défendus,
Pour donner à nos morts la sainte sépulture
Et recueillir partout nos vieux drapeaux perdus.

Oui, nous sommes restés pour démontrer au monde
Qu'une blessure au cœur peut se cicatrizer,
Que notre sang est pur, que le sol qu'il féconde
Peut enfanter des preux sans jamais s'épuiser.

De tels vers, et bien d'autres que M. Poisson écrit naturellement et sans s'en apercevoir, suffisent pour dire : voilà une âme poétique. Il écrit facilement des vers *difficiles*. "Jacques Cartier" est un sonnet noblement buriné. "Francophobie" pétille d'esprit *gaulois*. En passant, disons que "croient" (page 224) ne peut se placer dans le corps des vers. Seuls "aient" et "soient" ont ce privilège. En lisant "Vieux Curé," on croit savourer un fragment de "Jocelyn" ou de "Angelus".—Le mot *liesse* est trop vieux pour qu'un bon poète puisse l'utiliser.—"Méditation" est un petit morceau dont l'auteur du "Crucifix" n'aurait pas rougi. Quittons M. Poisson en disant que dans tout ce qu'il écrit on sent un "ressort secret qui élève l'esprit et le cœur" (abbé A. Nantel, préface). Ses œuvres resteront impérissables, comme tout ce qui "vient de Dieu," à côté de celles de Chauveau, de Garneau, de Crémazie, de MM. L.-P. Lemay, A.-B. Routhier, L. Fréchette, l'abbé A. Gingras, L.-J.-C. Fiset et J. Lenoir.

M. Nérée Beauchemin (1851).

Ce qui nous frappe en lisant M. N. Beauchemin, c'est son vocabulaire qui, s'il n'est pas immense, paraît grand. Le poète a un beau répertoire de mots *techniques* qu'il ne case pas mal, au besoin. Son style est inconnu à MM. Fréchette, Lemay et Poisson ; car, si une pensée forte le soulève, ce n'est que par intermittence, et par intermittence *rare*. Le plus souvent, chez lui, nous trouvons

" Un déluge de mots sur un désert d'idées."

Il est d'une faiblesse d'écolier à discourir. Il ne sait pas terminer son travail. Lisez :

" En nos cœurs tes branles *magiques*,
Dolents et rêveurs, font vibrer
Des *souvenances nostalgiques*
Douce à nous faire pleurer.

Au lycée on écrit mieux. C'est une fin plate et vide. Pauvre cloche ! nous te plaignons ; mais nous plaignons encore plus ton chantre, qui paraît être dépourvu d'inspiration poétique. Il est bien des cas où le silence est d'or : nous nous tairons sur ce point

pour vous donner de la *prose*, et très médiocre même. Prenez le second quatrain de "Primeroses,"

" Nous y verrons *les mêmes choses*,
Le *même* glorieux réveil,
Et les *mêmes* métamorphoses
De tout ce qui vit au soleil.

Il n'est pas bon de gonfler des bulles de savon à tout âge.

"D'Iberville" mérite une louange. Nous y voyons,—en termes d'école *plastique*,—une brosse un peu sûre et quelques sensations d'art, qui suintent par-ci par-là. C'est la toile d'un élève de Théophile Gauthier : du coloris, assez ; des fleurs, presque pas ; des idées, nenni.

Les rimes du deuxième quatrain de "La Cloche de Louisbourg" rendent un son désagréable à l'oreille, par suite de la consonance qui existe entre elles. En français le mot "sonnerie" au singulier signifie "son de plusieurs cloches ensemble." Pourquoi l'écrire au pluriel ?—"Le Marin qui rôde par là" est d'une platitude, d'une vulgarité inouïe. "Souvenance," nous l'avons déjà répété maintes fois dans le cours de cette causerie, doit rester au rancart. "Fleurer" est intransitif par nature. Le dernier vers du cinquième et du dernier quatrain de "Primeroses" devrait s'écrire ainsi :

" Qui fleurent comme rose et thym."

Et l'expression "Au temps *jadis* !"... ne nous en dit que trop. Avez-vous entendu parler d'un grammairien assez insensé pour nous dire que l'adverbe se rapporte à un nom ?

"Grand'erre" n'est pas français ; "a grand'erre," oui. "D'un ciel bas au loin," voilà ce que Gauthier ne nous donne pas. En France, nous "faisons merveille" sans *s*, et nous "faisons *des* merveilles" avec un *s*, comme on en peut faire partout, même en littérature lorsqu'on respecte sa langue.

"Des caronades *de fer*" n'est pas meilleur que des "omelettes d'œufs."

"Brasiller" est transitif par nature et a le sens de : "Faire griller sur la braise ;" cela compris, lisez :

" Un feu vif, rageur, incessant
Projeté sur l'eau qui brasille (qui fait griller sur la braise), quoi ?
Des rougeurs de braise et de sang."

Toute pensée en vers—d'un bon poète—ne doit pas rougir de se mettre "en prose."

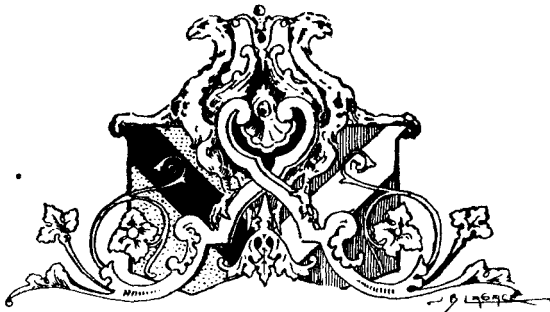
Relevons "incessant" et "sang," "bond" et "bon," "mort" et "encore," qui n'ont jamais fait bon ménage dans "les rimes françaises."

Nous remercions MM. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, d'avoir cueilli pour le peuple de la Nouvelle-France des "Fleurs" si suaves; et, tout en nous inclinant devant l'auteur de la préface, nous tendons la main aux "Enfants gâtés" de la Muse canadienne. Plusieurs d'entre eux nous taxeront peut-être de mesquin ou de malintentionné. Une telle injure rabaisserait leur talent à nos yeux et à ceux de leur nation, s'ils le faisaient. Aussi, croyons-nous, que, en hommes intelligents, ils s'attaqueront plutôt à leurs défauts qu'à l'ami impartial qui les a relevés. C'est avec ce ferme espoir que, en Français, nous les saluons tous au cri de :

Vive Dieu, vive la France, vive la poésie.

New Haven, Conn., 17 juillet 1896.

R. Del Mot



LE SIEGE DE PARIS

UN TERRIBLE ÉPISODE.

DEPUIS huit jours nous étions à Arcueil. Nous logions dans les maisons de la ville ; ma compagnie était installée dans une villa, près de l'aqueduc.

La plupart des arches inférieures de l'aqueduc avaient été comblées avec des moellons. Sous quelques-unes, dont une face était murée et l'autre fermée d'une palissade, campaient des mobiles de Saône-et-Loire. Une des arches restait libre pour le passage des troupes, et des tonneaux remplis de pierres, des fascines, étaient placés à gauche et à droite de l'entrée, à portée, pour fermer l'accès en cas d'alerte. Des retranchements en terre et des estacades s'élevaient au dehors pour défendre les approches. Les mobiles étaient de garde.

J'étais avec Lasalle, de ma compagnie, un brave et solide gars. Il était d'Arcueil et nous devions ensemble aller faire une reconnaissance dans les carrières abandonnées qui s'étendent dans un large rayon aux environs et tâcher d'y ramasser quelques champignons.

En ce temps de disette un plat de champignons devenait un régal de roi.

Un de nos camarades s'était procuré, grâce à je ne sais quels sortilèges, un quart de livre de beurre. Un quart de livre de beurre pour les quatre-vingts ventres affamés dont se composait la compagnie, c'était maigre ; mais ça n'en eût pas moins été un corollaire, aussi appétissant que rare, aux savoureux cryptogames entrevus dans notre imagination et dont nous espérions bien faire une ample récolte.

Le matin, nous avons rongé un bout de fémur de cheval hors d'âge, auquel attenaient des lambeaux de chair brûlés ou à moitié crus. On s'était bourré de riz assaisonné à l'eau et au sel, et sur ce sommaire repas, arrosé d'un verre de vin bleu relevé

d'une tasse de café léger et d'une goutte de tord-boyaux, nous étions partis, sans souffler mot de notre expédition, Lasalle et moi, en quête du plat de résistance, du spongieux fungus.

Il était environ trois heures de l'après-midi. Les carrières s'ouvraient à quelque cent mètres de l'aqueduc, dans un repli raviné, à une courte distance des avant-postes prussiens. On courait bien le risque d'attraper quelques balles de l'ennemi en allant trop à découvert; mais Lasalle, enfant du pays, connaissait à fond la topographie des lieux et savait l'existence d'une entrée où nous pouvions arriver inaperçus de l'ennemi.

Il faisait un froid de loup. La neige durcie, rugueuse et mélangée de terre, était d'un blanc sale, troué çà et là par le relief sombre d'un sillon, brisé par l'enchevêtrement grêle d'une haie d'épines, par un arbre isolé. Par places brillait l'éclair d'une flaque, d'un filet d'eau glacée. Des lueurs pâles filtraient du ciel morne, éclairant de reflets ternes le terrain mamelonné et tourmenté, les chemins labourés de profondes ornières laissées par les roues des canons.

Le froid était intense; l'air gelé, immobile, tangible, pour ainsi dire, semblait comme paralysé sous sa vigoureuse étreinte. Il vous coupait la face, lacérait les mains, pénétrait les os, avec une acuité telle qu'on croyait éprouver la cuisante sensation d'une brûlure.

Un grand calme régnait partout. Parfois, dans ce silence obsédant, un arbre, tué par la morsure du froid, se fendait du haut en bas avec le craquement sec d'un coup de fouet, une branche s'abattait avec fracas; puis l'affreux silence de mort revenait.

De temps à autre, un coup de clairon aigu, perçant, lançait sa note brève et métallique, coupait l'air et s'éteignait subitement comme étranglé par la rigueur de l'atmosphère.

A intervalles réguliers, dans la distance, une détonation sourde, puissante, prolongée, semblable à la plainte formidable et lointaine d'une bête monstrueuse, éclatait, se répercutant en roulements étouffés, et de nouveau le silence pesait dans le calme glacial. C'étaient les batteries prussiennes tirant sur Paris, l'explosion des colères accumulées d'un peuple, servies par les krupp, ces géants d'acier et de fer, hurlant leur farouche chant de guerre, crachant leur trombe de fer sur l'illustre cité. C'était l'ennemi! l'ennemi obstiné et implacable, acharné à son œuvre de destruction; et à chaque minute, avec une précision rigoureuse, le terrible ouragan s'abattait sur la ville.

Derrière nous se profilait nettement la longue ligne rigide de l'aqueduc, qui nous cachait le village, et à notre droite, un peu en arrière, la silhouette redoutable du fort des Hautes-Bruyères, alors silencieux. Devant nous on distinguait aisément les retranchements prussiens à des terres fraîchement remuées tranchant en noir sur la blancheur livide du sol.

Nous avions allumé nos pipes, sans rien dire ; les traits tirés, la figure couperosée, les chairs tailladées par la gelée, courbant les épaules, nous suivions le bas d'un remblai, qui nous dérobaît à la vue et aux coups de l'ennemi. Quelques minutes après, nous avions atteint le ravin et nous nous arrêtions devant une ouverture assez élevée sous laquelle nous disparaissions. Nous étions dans les carrières.

J'enfilai le couloir à la suite de Lasalle, qui avait allumé une bougie. Ce couloir, de dimensions et de formes très irrégulières, s'allongeait tordu de coudes brusques, décrivant des lacets ingénieusement compliqués, ou s'arrondissant en courbes molles, traversé par d'autres voies s'entre-croisant à l'infini. Tantôt ces passages mesuraient deux mètres de hauteur, s'élargissaient jusqu'à trois ou quatre mètres, puis, tout à coup, ils se rétrécissaient, la voûte s'abaissait, les parois se rapprochaient, il fallait se baisser pour passer et on ne pouvait avancer deux de front.

Par endroits les éboulements avaient obstrué la voie et on devait se mettre à plat ventre, ramper, se faufiler à travers les débris pour franchir la passe resserrée communiquant avec les deux tronçons du boyau. Quelquefois, on tombait dans un large carrefour de près de quatre mètres de haut, où aboutissaient cinq ou six artères.

Le roc formait le plafond de ces passages ; des blocs de pierre superposés, à peine appareillés, constituaient les parois latérales, soutenant l'effort de la voûte, et donnaient à ces tranchées couvertes une apparence de régularité. De chaque côté, dans les allées les plus larges, couraient, parallèlement aux murs, des bancs de sable mélangés de terreau et maintenus par des pierres rangées en bordure. Là poussaient des champignons que nous cueillions et glissions dans nos musettes. Il y faisait une chaleur douce, moite, qui nous enveloppait, et, après le froid de dehors, nous éprouvions une indicible jouissance à nous laisser pénétrer par cet air tiède, caressant, moelleux comme un duvet. Nos articulations

raidies se détendaient, nos membres redevenus souples reprenaient leur élasticité.

Peu à peu, à ce bien-être succéda une sorte d'engourdissement, d'accablement irrésistibles. On se sentait pris d'un désir immodéré de se laisser choir sur ce sable fin, de s'y étendre tout de son long et d'y dormir indéfiniment. Il fallut lutter contre cette torpeur soudaine qui nous envahissait, causée par l'air chaud, à peine renouvelé par des puits qui, à certains endroits, partaient d'une des galeries pour aller s'ouvrir en dehors, au niveau du sol. A l'orifice, d'anciens treuils hors d'usage pourrissaient sur place. Du haut en bas du puits, de longs mâts garnis d'échelons transversaux, appuyés contre la paroi, semblaient, au premier abord, offrir une possibilité de regagner le plein air; mais la plupart de ces poteaux étaient dans un tel état de vétusté, les échelons si vermoulus, quand ils ne faisaient pas défaut tout à fait, qu'il eût fallu avoir grande envie de se casser le cou pour oser en risquer l'escalade. D'ailleurs, beaucoup de ces échelles primitives n'aboutissaient qu'à quelques mètres de la bouche du puits.

Georges Montbard.

(A suivre.)



CHRONIQUE DU MOIS

I. M. de Béhaine et le Saint-Siège.—Fêtes religieuses.—II. Léon XIII et l'université de Washington.—III. Bismarck et la triple alliance.—IV. Le nouveau ministère canadien.



la suite de l'audience de congé qu'il a eue du Souverain-Pontife, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, S. Exc. M. le comte Lefebvre de Béhaine, a reçu la suprême distinction honorifique papale. Le Saint-Père l'a décoré de l'Ordre du Christ, le plus élevé que confère le Saint-Siège et par là même le mieux en rapport avec les longs et éminents services de l'illustre diplomate, le plus propre aussi à témoigner de la haute satisfaction du Souverain-Pontife à son égard.

Aussi bien l'ambassadeur qui a maintenu si haut le prestige de la France auprès du Saint-Siège était tout pénétré de l'intime union qu'il y a entre les destinées de la Rome papale et celles de la nation très chrétienne, entre la mission de la Papauté et l'appui que sa fille de prédilection est appelée à lui prêter, en un mot entre leur prospérité réciproque, parce que le même Christ qui veille sur son Vicaire est aussi Celui qui aime les Francs. Au commencement ainsi qu'au terme de sa carrière l'éminent diplomate, devenu le chevalier du Christ, a su s'inspirer de ces hautes pensées. Ainsi on l'a vu, lorsque le Pape gémissait de la tournure violente que prenait en France la guerre aux congrégations religieuses et pendant que tout le régime concordataire était en péril, se faire hardiment l'écho, au risque de froisser ses chefs hiérarchiques, des appréhensions et des avertissements de Léon XIII.

De même au début de sa mission auprès du Saint-Siège lorsque c'était la France qui gémissait sur ses désastres, le comte de Béhaine, alors simple chargé d'affaires, sut obtenir du Pape déjà capitif les seules consolations que la France reçut en ce temps-là, et il sut aussi, malgré les revers des armes françaises, en imposer ici à ceux qui répondaient par la plus noire ingratitude au Pape et à la France.

C'est ce que la *Voce della Verità* rappelle opportunément dans

une intéressante monographie où l'on reconnaît la plume exercée d'un personnage que la *Voce* s'honore de compter parmi ses meilleurs champions et protecteurs.

Je me borne à y choisir les traits que voici : En février 1871, à l'époque des élections pour l'assemblée de Bordeaux, qui devait sanctionner la paix avec l'Allemagne, M. le comte de Béhaine écrivait ainsi à Jules Favre :

“ Le Pape m'a reçu avec une grande bonté ; et comme je lui disais que, dans une heure aussi solennelle, je ne voulais pas résister au désir de venir lui demander sa bénédiction pour mon pays, il me répondit qu'il ne laissait pas s'écouler un seul jour sans prier Dieu pour la France, dont l'image se présentait sans cesse à son esprit.

“ Faisant ensuite allusion aux efforts qu'il a tentés pour nous venir en aide et pour hâter la fin de cette épouvantable guerre, il m'a dit que le roi Guillaume (maintenant, paraît-il, empereur) n'avait pas encore répondu à la lettre que Sa Sainteté lui avait écrite depuis le mois de novembre. Tenu ainsi forcément à l'écart des graves questions qui impliquent le rétablissement de la paix, le Pape ne peut que faire des vœux afin que cette paix soit bientôt conclue et à des conditions honorables.”

Et, plus tard, Jules Favre ayant chargé le comte de Béhaine de remercier Pie IX et de lui exprimer l'admiration inoubliable des Français pour ce qu'il avait fait, *lui seul parmi les souverains d'Europe*, afin d'obtenir de la Prusse l'armistice et le ravitaillement de Paris, le comte de Béhaine répondait en ces termes :

“ ... Le cardinal Antonelli m'a exprimé la vive satisfaction qu'éprouve le Saint-Père en voyant appréciées, à leur juste valeur, les démarches faites en faveur de la France, auprès du roi de Prusse. Sa Sainteté ne doute pas de nos bonnes dispositions pour lui assurer un concours efficace qui lui permette de surmonter les difficultés et de réparer les torts dont Elle souffre en ce moment.”

Puis, lorsqu'on prétendit sanctionner par la loi des garanties la violente et anormale situation créée au Saint-Siège, le comte de Béhaine s'empressa d'avertir son gouvernement du péril qu'il y aurait à prêter la main à cette œuvre néfaste. “ Pour l'Italie, écrivait-il à Jules Favre, ce serait assurer d'une manière définitive à l'œuvre incontestablement pernicieuse qu'elle a entreprise en venant à Rome, la sanction du droit public ; et il est facile de comprendre que la Papauté ne s'y prêtera sous aucun prétexte. Pour nous en

particulier et en raison des liens qui, pendant des années, nous ont fait assumer vis-à-vis de la politique italienne les charges d'une solidarité si compromettante et si stérile, l'adoption d'une ligne de conduite qui nous exposerait aux mêmes inconvénients serait pleine de périls et nous préparerait peut-être les désillusions les plus amères.

Ce fut aussi, entre autres, le mérite du comte de Béhaine de prêter la plus cordiale assistance aux officiers pontificaux qui, après la prise de Rome, furent dirigés sur Civita-Vecchia. Il en fit embarquer un bon nombre à bord de l'*Orénoque* ; et comme les commissaires piémontais voulaient réclamer, parce que, parmi les officiers pontificaux ainsi protégés par la France, il s'en trouvait qui n'étaient pas de nationalité française, M. de Béhaine fit répondre hardiment à ces réclamations : " C'est trop tard désormais : la France ne relâche pas ceux qu'elle a abrités sous son drapeau."

De ce langage d'autant plus noble qu'il était tenu au lendemain de Sedan, on retrouverait de nombreux échos dans la longue et brillante carrière diplomatique du comte de Béhaine. Mais c'en est assez pour montrer combien il était digne de servir la France et le Saint-Siège et de recevoir maintenant la suprême distinction qui le met au rang des éminents chevaliers du Christ.

* * *

Le réveil religieux dont on a pu constater de consolants indices, s'est affirmé à Rome par une imposante manifestation de foi et de piété en l'honneur de la Vierge Marie. Il s'agissait de célébrer sur l'initiative du cercle de l'Immaculée Conception, le centenaire des prodiges qui, à la fin du siècle dernier, au moment où les plus graves désastres allaient s'abattre de la France sur Rome et sur l'Italie, furent opérés par un grand nombre d'images de la très sainte Vierge. Des milliers de témoins, dont les dépositions furent soigneusement recueillies et conservées, constatèrent que ces images, par le mouvement expressif des yeux et par l'impression profonde que ce prodige, renouvelé pendant six mois, depuis le commencement de juillet 1796, produisait sur les assistants, opérèrent un grand nombre de conversions et contribuèrent puissamment à préserver la foi des Romains au milieu des épreuves qu'elle allait subir. Rome entière, grâce à l'intervention miraculeuse de Marie, devint

alors comme un immense sanctuaire, car la foule, que les temples ne pouvait plus contenir, se pressait dans les rues et sur les places publiques pour acclamer Marie et pour multiplier les marques du plus profond esprit de religion.

Il y en a eu comme un écho à l'inauguration, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, des fêtes commémoratives de ces prodiges. Le peuple romain s'y est rendu en masse de tous les points de la ville, formant un pèlerinage ininterrompu. L'empressement était si considérable que la procession organisée dans l'intérieur du temple a eu grand-peine à s'y dérouler ; et au moment où le cardinal-vicaire a donné, avec le Saint-Sacrement, la bénédiction solennelle de clôture, il a fallu ouvrir toutes grandes les portes de la basilique, sur le seuil desquelles débordaient les flots des assistants. C'était bien comme il y a un siècle, la prière du peuple fidèle s'élevant vers Dieu, par l'intercession de Marie, afin d'obtenir comme alors que les épreuves de l'Eglise soient abrégées, afin d'obtenir aussi la conversion des égarés et que la puissante Mère de Dieu daigne les éclairer en tournant vers eux ses yeux pleins de miséricorde, selon la prière de l'Eglise répétée en ce jour par des milliers de cœurs dans la première basilique de la Vierge Marie : *Illos tuos misericordes oculos ad nos converte !*

* * *

Le Saint-Père vient d'écrire au R. P. Zahm, le procureur général de l'ordre de la Sainte-Croix aux Etats-Unis, une très belle lettre d'encouragement et d'approbation au sujet de l'établissement à l'université de Washington d'un collège de prêtres, où viendront s'installer les meilleurs élèves des maisons d'éducation américaines, dans le but de couronner leurs travaux à cet institut des hautes études. Fille intellectuelle de Léon XIII, l'université de Washington a constamment éveillé la sollicitude du Saint-Père. Il y a quelque temps, il exprimait au cardinal Gibbons le désir que ce collège s'édifiât à l'ombre de l'œuvre nouvelle. La congrégation de la Sainte-Croix, née à Angers, établie à Neuilly, compte, aux Etats-Unis, plus de mille membres. Elle a créé, dans l'Indiana, l'université de Notre-Dame, réalisant le vœu du Pape. A ce propos, le Saint-Père a adressé au P. Zahm, le grand savant, jadis professeur à Notre-Dame, cette lettre où Léon XIII manifeste et sa satisfaction et ses félicitations. Il ajoute, en outre, que son ferme désir est que les élèves affluent à ce collège pour qu'il devienne un foyer

de piété et de haute vie intellectuelle. C'est au procureur de l'ordre que Léon XIII a tenu à s'adresser pour lui donner, comme don de bienvenue à Rome, un témoignage de son affection et de son approbation. *L'Univers* a annoncé, récemment, que le R. P. Zahm a été nommé, par son ordre, procureur général à Rome. Versé dans les sciences divines et humaines, très attaché aux directions pontificales, ami du cardinal Gibbons, de Mgr Ireland et de Mgr Keane, le P. Zahm rendra des services précieux à son ordre, à son Eglise, à son pays et au Saint-Siège.

* * *

Un article des *Hamburger Nachrichten*, qui semble inspiré par le prince de Bismarck, plaide la nécessité de maintenir la triple alliance.

L'Autriche, dit le journal, n'en sortira pas, parce qu'elle serait isolée pour défendre ses intérêts en Orient. De ce côté, la situation est assurée.

Les rapports entre l'Italie et l'Autriche sont moins favorables. Les irrédentistes et les radicaux s'efforcent d'ébranler la triple alliance.

Cette situation sera toujours le principal souci de la diplomatie, car, quelle que soit la cause de la sortie de l'Italie de la triple alliance, l'Autriche serait obligée de couvrir les frontières d'Italie et le concours militaire qu'elle doit prêter à l'Allemagne se trouverait considérablement diminué.

Le même journal publie un article contre le baron Marschall et M. de Boetticher, qu'il appelle les hommes de confiance du centre catholique.

Il ajoute que chroniquement ils sont les vrais candidats à la succession du prince de Hohenlohe.

L'organe du prince de Bismarck conclut que le parti catholique a acquis une situation prépondérante dangereuse.

* * *

L'hon. M. Laurier, appelé par le gouverneur général à former un ministère, a accepté et rempli sa tâche.

Ses ministres sont pour la plupart des premiers ministres provinciaux. Ce procédé est très diversement apprécié.

Les nouveaux ministres devant se faire réélire, la première session du nouveau parlement a été renvoyée au 19 août.

A TRAVERS LES LIVRES

La vraie Rome, réplique à M. Zola, par J.-L. Monestès, prêtre du diocèse d'Agen. 1 vol. in-18 jésus, publié avec l'autorisation de l'Ordinaire. Paris, GAUME et C^{ie}, 3, rue de l'Abbaye, 1896. Prix : 85 cts à Montréal.

“ La vraie Rome, ” par l'abbé J.-L. Monestès, du diocèse d'Agen, est la réplique magistrale au dernier roman de M. Zola, qu'attendaient les amis de l'Eglise et de la vérité. Ce livre est, en même temps qu'une riposte, une thèse singulièrement attachante en faveur de la Ville éternelle, que l'auteur nous montre, en des pages exquises, “ couronnée de fleurs et d'épines de Judée, ” dont le parfum s'est répandu, on le verra, à travers toutes les pages de son œuvre. Les grands problèmes soulevés par le romancier y sont étudiés sous leur vrai jour et si la forme de l'exposition est parfois originale et personnelle, le fond est d'une irréprochable orthodoxie. L'abbé Monestès reproche à M. Zola son incompetence pour traiter semblables matières et d'avoir fait un livre sur Rome, sans l'avoir étudiée et comprise, à l'aide de plans et de guides. Voilà pour la partie descriptive et technique. “ L'alchimiste plagiaire, ajoutet-il, a extrait les jugements, les faits, les détails qui sont la trame du livre, des écrits de M. de Bonnefon. ”

Discours militaires.—Tel est le titre d'un nouveau volume de S. Em. le cardinal PERRAUD, qui paraîtra le 15 juin, à l'ancienne maison CHARLES DOUNIOL, 29, rue de Tournon, à Paris.

Nous donnons aujourd'hui l'avant-propos de ce livre que l'auteur dédie à la mémoire de son grand-père “ Jean-Baptiste Perraud, médecin de la Grande-Armée, tué sur le champ de bataille, près de Wilna (Lithuanie), tandis qu'il donnait ses soins aux blessés (1812), et de son père Marie-Léopold Perraud, ancien capitaine de voltigeurs au 7^e léger, mort en 1858. ”

AVANT-PROPOS

Plus d'une fois, au cours de ma vie apostolique, j'ai eu occasion de parler des hommes et des choses de guerre. Je l'ai toujours fait avec une prédilection marquée et, je puis le dire, avec une sorte de piété filiale. Ces sentiments sont, en effet, chez moi un héritage de famille dont je me crois le droit d'être fier et auquel j'attache un grand prix.

Il est vrai que, pour obéir à l'appel d'en haut, je me suis engagé dans une milice différente de celle qui a compté dans ses rangs plusieurs des miens. Mais je ne crains pas d'être accusé par eux d'avoir moins bien servi les intérêts de mon pays et l'honneur de son drapeau, parce que j'ai voué ma vie à la propagation et à la défense de l'Evangile. Que de fois, pour m'exhorter moi-même, ou exhorter mes frères dans le sacerdoce, au courage, à la persévérance dans l'effort, à l'abnégation et aux sacrifices continuels qui constituent l'essence de notre vocation, je me suis redit, ou j'ai commenté la consigne toute militaire que saint Paul donnait à son disciple Timothée : “ Travaillez comme un vaillant soldat du Christ Jésus (1). ” Je ne parle pas des analogies qu'on a tant de fois signalées entre la carrière du prêtre et celle de l'homme qui doit toujours être prêt à répandre son sang, quand la voix austère de l'honneur et de la discipline militaire le lui commande. Je ne pourrais rien dire à ce sujet qui ne soit d'avance très connu. Je n'insiste donc pas.

(1) II Tim., II, 3.

Mais je tiens beaucoup à faire remarquer que, dans ces pages, je n'ai pas seulement essayé de mettre en relief des personnages illustres. J'ai salué aussi très cordialement et avec un grand respect la mémoire de quelques-uns de ces humbles qui ne sont guère représentés que par des chiffres dans les statistiques officielles, et dont aucun historien ne relève et ne garde les noms. Je m'estime heureux d'avoir pu rendre hommage à ces dévouements presque anonymes et, davantage encore, d'avoir eu diverses circonstances pu signaler leurs auteurs si méritants dans leur obscurité, à la reconnaissance de leurs compatriotes et sollicité pour eux un fraternel souvenir et des prières.

En tête de ces discours rangés dans l'ordre chronologique d'après lequel ils ont été prononcés, figure l'éloge funèbre d'un héros qui n'avait point appartenu à notre armée. Sans parler des relations séculaires de la France avec la Pologne, j'avais un motif particulier de ne pas omettre dans cette galerie d'hommes d'armes la noble et chevaleresque physionomie du général Ladislas Zamoyiski. Pendant la guerre de Crimée, il avait reçu des puissances alliées la mission de former et de commander une légion de volontaires polonais. Si le traité de Paris avait mis fin aux hostilités, le comte Zamoyiski aurait été appelé à partager les travaux et les fatigues des glorieux chefs dont la France saluait naguère le souvenir, soit lorsqu'elle dressait une statue à l'intrépide Bosquet, le vainqueur d'Inkermann, soit lorsqu'elle conduisait à leur demeure sépulcrale les restes des deux derniers maréchaux de France, Mac-Mahon et Canrobert.

Je prie Dieu de bénir ces paroles que j'ai semées le long de ma route. Lui seul peut leur donner de porter des fruits. Il sait qu'en les prononçant je n'ai eu d'autre intention que de lui rendre gloire et de contribuer, pour une petite part, au bien de notre chère patrie.

L'ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris, met en vente les ouvrages suivants.

Le R. P. Henri Chambellan, de la Compagnie de Jésus (1834-1882), par le P. CHARRUAU, de la même Compagnie. 1 vol. in-12. Prix : 75 cts à Montréal.

Le R. P. Chambellan, de la Compagnie de Jésus, mort à Lalouvesc, le 12 août 1892, a laissé parmi ses frères en religion un souvenir ineffaçable. Appelé à les gouverner comme recteur et comme provincial, il s'est montré, par sa haute vertu, digne de les conduire dans les voies de leur vocation. Ame fortement trempée et faite pour la lutte, intelligence peu ordinaire, cœur plus difficile où il s'est trouvé. Mais l'action du P. Chambellan s'est étendue plus loin : son zèle apostolique en fit un directeur éclairé ; nombreuses sont les personnes du monde et les communautés religieuses qui sollicitèrent ses conseils et cherchèrent sous sa conduite la route du salut et de la perfection. L'auteur de sa vie a largement puisé dans sa correspondance spirituelle ; les extraits qu'il en cite, seront lus avec profit et produiront, nous en sommes persuadé, même dans les âmes qui n'ont pas eu le bonheur de connaître ce saint religieux, les mêmes fruits de sanctification que Notre-Seigneur lui fit la grâce de cultiver dans celles qu'il dirigea avec tant de dévouement et de prudence.

Un Apôtre français au Tonkin, Mgr Pugnier, par C. d'ALLENJOYE. 1 v. in-12. Prix : 50 cts à Montréal.

Nous venons de lire avec soin et en entier cet important ouvrage : plein d'attrait pour quiconque s'intéresse aux missions d'Extrême-Orient, il n'est pas moins rempli de détails sur tout ce qui concerne les grandes questions politiques de la conquête et de la colonisation du Tonkin. A ce point de vue, l'histoire et les œuvres civilisatrices de notre héros devraient être connues de tous ceux qui s'occupent à quelque titre du protectorat de la France dans cette région lointaine. — Le livre de M. d'Allenjoye est vraiment très documenté.

Mgr Puginier naquit en juillet 1835 à Saïx (Tarn), entra en juillet 1854 au séminaire des Missions-Etrangères, y fut ordonné prêtre en mai 1858, et s'embarqua aussitôt à Bordeaux. Après un séjour de trois ans à Saïgon, il put pénétrer au Tonkin, où son zèle et ses précieuses qualités d'administrateur lui valurent le titre de Provicaire en novembre 1865, et celui de Coadjuteur deux ans plus tard. Le 3 novembre 1868, la mort de l'évêque titulaire le laissa chef de la mission. — Il y est mort à son tour, fin avril 1892.

Il y avait près de deux siècles qu'aucun évêque n'était apparu dans la capitale du Tonkin ; mais lui, en 1869, s'y rendit ostensiblement, et réclama l'observation du traité de 1862, foulé aux pieds. A partir de ce jour, les chrétiens indigènes furent les amis de la France, et plus d'une fois les persécutions et le martyre que leur firent subir les mandarins prouvèrent qu'ils étaient bien reconnus comme alliés influents des compatriotes de leurs missionnaires. C'est ainsi qu'en plusieurs circonstances le gouverneur français décora quelques indigènes de cette chrétienté. Mgr Puginier lui-même était devenu officier de la Légion d'honneur.

On ne peut lire sans émotion les chapitres qui traitent des expéditions françaises, notamment celle de Dupuis qui tenta les premières transactions commerciales, puis celle du lieutenant Garnier et du commandant Rivière. On voit quelle connaissance avait l'évêque de la fourberie annamite, quand il la dénonçait d'expérience aux envoyés français ; et l'on constate que si ses avis avaient été écoutés plus souvent, la France eût eu moins de peine à établir son protectorat en Indo-Chine.

Mais, à quoi bon essayer quelques lignes de ce grand sujet ? Il faut lire. Et puisque la question du Tonkin est perpétuellement à l'ordre du jour, nous affirmons que cette histoire de Mgr Puginier est féconde en documents de toutes sortes, que nos journalistes et nos coloniaux eux-mêmes gagneraient à connaître.

En congé.—Promenades et Séjours, par MARIUS SEPET. 1 vol. in-12. Prix : 85 cts, à Montréal.

Les morceaux dont ce volume se compose sont des souvenirs et des impressions de vacances, se rapportant notamment aux côtes si pittoresques de la Bretagne et d'un caractère à la fois catholique et humoristique. La fantaisie y tient une certaine place, mais dans la forme plus que dans le fond. L'auteur s'est attaché en effet à donner une idée, une image exacte des lieux, des sites, des populations. Son livre pourra même servir d'utile complément aux *Guides* par les indications précises et techniques qu'il renferme. Loin de négliger les monuments et souvenirs historiques et archéologiques, il y a, au contraire, tout spécialement insisté, et il a aussi donné attention et place dans ses récits aux observations et considérations religieuses, morales, sociales et littéraires. Un peu de poésie dégagée de beaucoup de réalité, voilà ce qu'il offre à ses lecteurs et en particulier aux familles chrétiennes. Ce volume reçoit, en outre, un intérêt particulier d'actualité du dernier chapitre, consacré à la fête célébrée à Reims, le 6 avril dernier, pour l'inauguration du Jubilé national, en commémoration du quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

A. L.

